

**Glossaire des termes et des acronymes relatifs  
aux normes de fiabilité  
(version française)**



*Coordonnateur de la fiabilité*

*Demande R-4317-2025*

---

# **Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité**

**Mars 2026**

## 1. INTRODUCTION

Ce glossaire présente, en ordre alphabétique, la définition des termes et la signification des acronymes utilisés dans les *normes de fiabilité* et dans les documents produits par le coordonnateur de la fiabilité au Québec relativement aux *normes de fiabilité*. Il est pour l'essentiel, une traduction du *NERC Glossary of Terms Used in Reliability Standards, April 20, 2009*, approuvé par le conseil d'administration de la NERC.

### 1.1 TERMES DÉFINIS

Les termes dans les définitions ainsi que les termes dans les *normes de fiabilité* et leurs Annexes adoptées par la Régie qui réfèrent à des termes définis au présent glossaire prennent une majuscule initiale dans la version anglaise et sont en italique dans la version française. Les acronymes des termes définis au présent Glossaire sont en majuscules dans la version anglaise, et en italiques et majuscules dans la version française des *normes de fiabilité* et leurs Annexes. Les termes dans les titres des normes et annexes adoptées par la Régie qui réfèrent à des termes définis au présent Glossaire prennent une majuscule initiale dans la version anglaise, mais ne sont pas en italique dans la version française<sup>1</sup>.

### 1.2 TERMES EN ANGLAIS

La traduction anglaise des termes définis est présentée entre parenthèses à la fin de chaque définition. De plus, tous les acronymes et les termes en anglais sont identifiés par l'utilisation de caractères gras. Afin de faciliter la recherche, un index des termes et acronymes anglais est présenté à la section 3.

## 2. DÉFINITIONS ET ACRONYMES

| Terme                    | Acronyme | Définition  |
|--------------------------|----------|---|
| Accès distant interactif |          | Accès commandé par une personne utilisant un client d'accès distant ou une autre technologie d'accès distant avec un protocole routable. L'accès distant provient d'un <i>actif électronique</i> qui n'est pas un <i>système intermédiaire</i> et qui n'est situé ni à l'intérieur d'un des <i>périmètres de sécurité électronique</i> de l'entité responsable, ni à un <i>point d'accès électronique</i> (EAP) défini. L'accès distant peut être commandé à partir d' <i>actifs électroniques</i> utilisés ou détenus : 1) par l'entité responsable, 2) par des employés ou 3) par des fournisseurs, des entrepreneurs ou des consultants. L' <i>accès distant interactif</i> ne comprend pas les communications de processus de système à système.<br><b>(Interactive Remote Access)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |

<sup>1</sup> Par sa décision [D-2022-085](#), tel que convenu entre le Coordonnateur et la Régie, il n'y a pas usage de l'italique pour les termes définis figurant dans les titres des normes.

| Terme   | Acronyme   | Définition  |
|---|------------|---|
| ACE déclaré de groupe de partage de réserve réglante<br><br>(ACE déclaré de groupe de partage des réserves) |            | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>           Au moment de tout mesurage concernant un <i>groupe de partage des réserves</i> (RSG), somme algébrique des ACE (ou l'équivalent calculé au moment du mesurage) des <i>responsables de l'équilibrage</i> qui participent au RSG au moment de la mesure.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>           Au moment de tout mesurage concernant un <i>groupe de partage des réserves</i> (RSG), somme algébrique des ACE déclarés (ou l'équivalent calculé au moment du mesurage) des <i>responsables de l'équilibrage</i> qui participent au RSG au moment de la mesure.<br/> <b>(Reserve Sharing Group Reporting ACE)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Actifs électroniques  |            | <p>Dispositifs électroniques programmables, y compris le matériel, les logiciels et les données de ces dispositifs.<br/> <b>(Cyber Assets)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Actif électronique BES  |            | <p><i>Actif électronique</i> qui, s'il était endommagé, mal utilisé ou rendu indisponible, entraînerait, dans les 15 minutes suivant son fonctionnement requis, son fonctionnement incorrect, ou son non-fonctionnement, un impact négatif sur un ou plusieurs réseaux, <i>installations</i> ou équipements, lesquels, s'ils se trouvaient détruits, endommagés ou autrement rendus indisponibles en cas de besoin, affecteraient l'exploitation fiable du <i>système de production-transport d'électricité</i>. La redondance des réseaux, installations ou équipements en question ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation de l'impact négatif. Chaque <i>actif électronique BES</i> est compris dans un ou plusieurs <i>systèmes électroniques BES</i>.<br/> <b>(BES Cyber Asset)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Actifs électroniques protégés   | <b>PCA</b> | <p>Un ou plusieurs <i>actifs électroniques</i> reliés au moyen d'un protocole routable, à l'intérieur ou autour d'un <i>périmètre de sécurité électronique</i> et qui ne font pas partie du <i>système électronique BES</i> dont le degré d'impact est le plus élevé à l'intérieur d'un même <i>périmètre de sécurité électronique</i>. Le degré d'impact des <i>actifs électroniques protégés</i> est égal à celui du <i>système électronique BES</i> dont le degré d'impact est le plus élevé dans le même ESP.<br/> <b>(Protected Cyber Assets)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |

| Terme   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
| Actif électronique temporaire<br>(Actif électronique transitoire) | <b>TCA</b> | <p><i>Actif électronique</i> qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. est capable de transmettre ou de transférer du code exécutable,</li> <li>2. ne fait pas partie d'un <i>système électronique BES</i>,</li> <li>3. n'est pas un <i>actif électronique protégé (PCA)</i> associé à des <i>systèmes électroniques BES</i> catégorisés à impact élevé ou moyen et</li> <li>4. est relié directement (par exemple au moyen d'une connexion Ethernet, série ou USB, ou encore d'une liaison sans fil, y compris une communication en champ proche ou Bluetooth) pendant au maximum 30 jours civils consécutifs à :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <i>actif électronique BES</i>,</li> <li>• un réseau situé dans un <i>périmètre de sécurité électronique</i> qui contient des systèmes électroniques BES catégorisés à impact élevé ou moyen ou</li> <li>• un <i>actif électronique protégé</i> associé à des <i>systèmes électroniques BES</i> catégorisés à impact élevé ou moyen.</li> </ul> </li> </ol> <p>Exemples non limitatifs : <i>actifs électroniques</i> utilisés pour le transfert de données, l'analyse de vulnérabilité, la maintenance ou le dépannage.</p> <p><b>(Transient Cyber Asset)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Adéquation  |            | <p>Capacité du réseau électrique à répondre en permanence à l'ensemble des besoins en puissance et en énergie des consommateurs finaux, compte tenu des indisponibilités programmées et des indisponibilités non programmées raisonnablement prévisibles des éléments du réseau.</p> <p><b>(Adequacy)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Ajustement d'une demande d'échange pour la fiabilité              |            | <p>Demande de modification pour raisons de fiabilité d'un <i>programme d'échange</i> mis en oeuvre.</p> <p><b>(Reliability Adjustment RFI)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Alimentation électrique externe de centrale nucléaire             |            | <p>Alimentation fournie par le réseau électrique aux services auxiliaires d'une centrale nucléaire, conformément au permis d'exploitation de cette dernière.</p> <p><b>(Nuclear Plant Off-site Power Supply [Off-site Power])</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Analyse de planification opérationnelle                           | <b>OPA</b> | <p>Étude des conditions projetées du réseau visant à évaluer les conditions d'exploitation anticipées (<i>précontingence</i>) et potentielles (<i>postcontingence</i>) relatives aux activités d'exploitation pour le lendemain. Cette analyse doit prendre en compte les intrants applicables, notamment</p>  |

| Terme                 | Acronyme   | Définition   |
|-----------------------|------------|--|
|                       |            | <p>les prévisions de charge, les niveaux de production, les <i>échanges</i>, les fonctions et limitations des <i>systèmes de protection</i> et des <i>automatismes de réseau</i> ainsi que les états ou dégradations connus de ceux-ci, les retraits de <i>transport</i> ou de production, les <i>caractéristiques assignées des installations</i> et les limitations décelées en rapport avec l'angle de phase ou les équipements. (L'<i>analyse de planification opérationnelle</i> peut être assurée par des systèmes internes ou être confiée à des tiers.)</p> <p><b>(Operational Planning Analysis)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Année un              |            | <p>La première période de douze mois pour laquelle un <i>coordonnateur de la planification</i> ou un <i>planificateur de réseau de transport</i> est responsable de l'étude. Pour une étude commencée dans une année civile donnée, l'<i>année un</i> comprend la période de <i>charge</i> de pointe prévue pour une des deux années civiles suivantes. Par exemple, si une étude de planification a été commencée en 2011, alors l'<i>année un</i> comprend la période de <i>charge</i> de pointe prévue soit pour 2012 ou 2013.</p> <p><b>(Year One)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Après le fait         | <b>ATF</b> | <p>Qualifie une <i>demande d'échange</i> soumise plus de 60 minutes après l'heure de début de la <i>demande d'échange</i>.</p> <p><b>(After the Fact)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Automatisme de réseau | <b>RAS</b> | <p>Automatisme conçu pour détecter dans le réseau des conditions prédéterminées et pour commander des actions correctives qui peuvent comprendre, sans limitation, le réglage de la production ou le rejet de production (MW et Mvar), le délestage de charges ou la reconfiguration du réseau. Les objectifs des automatismes de réseau sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• satisfaire aux exigences des normes de fiabilité de la NERC ;</li> <li>• maintenir la stabilité du système de production transport d'électricité (<i>BES</i>) ;</li> <li>• maintenir des valeurs de tension acceptables dans le <i>BES</i> ;</li> <li>• maintenir des valeurs de transit de puissance acceptables dans le <i>BES</i> ;</li> <li>• limiter l'impact des déclenchements en cascade ou autres événements extrêmes.</li> </ul> |

| Terme | Acronyme | Définition   |
|-------|----------|--|
|       |          | <p>Les dispositifs suivants, pris individuellement, ne constituent pas un automatisme de réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) systèmes de protection servant à détecter des défauts sur les éléments du <i>BES</i> et à isoler ces éléments ;</li> <li>b) automatismes de délestage de charge en sousfréquence (DSF) et de délestage de charge en soustension (DST) constitués uniquement de relais dispersés ;</li> <li>c) systèmes de déclenchement sur perte de synchronisme et de blocage sur oscillation de puissance ;</li> <li>d) systèmes de réenclenchement automatique ;</li> <li>e) systèmes servant à détecter des conditions autres que de défaut (perte de champ d'un alternateur, température de l'huile au sommet de la cuve d'un transformateur, surtension, surcharge, etc.) sur un élément afin de protéger celui-ci contre l'endommagement en le mettant hors service ;</li> <li>f) contrôleurs qui commutent ou règlent un ou plusieurs des éléments énumérés ci-après, qui sont situés au même poste que l'élément commuté ou réglé et qui surveillent des grandeurs locales uniquement : composants réactifs série ou shunt, composants FACTS (système de transport à courant alternatif flexible), transformateurs déphaseurs, transformateurs à fréquence variable ou transformateurs à changeur de prises ;</li> <li>g) contrôleurs FACTS qui commandent à distance des inductances shunt statiques situées à d'autres postes afin de réguler la sortie d'un seul composant FACTS ;</li> <li>h) systèmes ou contrôleurs qui commandent à distance des inductances shunt et des condensateurs shunt de régulation de tension qui seraient autrement commandés manuellement ;</li> <li>i) systèmes qui mettent hors tension une ligne automatiquement pour un fonctionnement autre que de défaut lorsqu'une extrémité de la ligne est ouverte ;</li> <li>j) systèmes qui assurent une protection contre l'îlotage (par exemple la protection d'une charge contre les effets d'un isolement avec une production locale potentiellement insuffisante pour maintenir une fréquence et une tension acceptables) ;</li> <li>k) séquences automatiques qui agissent seulement sous la commande manuelle initiale d'un répartiteur ;</li> </ul> |

| Terme   | Acronyme    | Définition   |
|---|-------------|--|
|   |             | <p>l) modulation de systèmes CCHT ou FACTS par des commandes supplémentaires, comme un amortissement d'angle rotorique ou de fréquence servant à amortir des oscillations locales ou interrégionales ;</p> <p>m) automatismes de protection contre la résonance sous-synchrone qui mesurent directement les grandeurs synchrones (par exemple les courants ou les oscillations en torsion) ;</p> <p>n) systèmes de commande de groupe de production, notamment le réglage automatique de la production, la commande du courant d'excitation (par exemple la régulation automatique de la tension et les stabilisateurs de puissance), l'action rapide sur les vannes et la régulation de vitesse.</p> <p><b>(Remedial Action Scheme)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Cadre supérieur CIP                           |             | <p>Un cadre supérieur unique qui dispose de l'autorité et de la responsabilité pour mener et gérer la mise en œuvre et le respect permanent des exigences des normes CIP-002 à CIP-011 de la NERC.</p> <p><b>(CIP Senior Manager)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Capacité de production requise en importation | <b>GCIR</b> | <p>Capacité de production externe identifiée par un <i>responsable de l'approvisionnement (LSE)</i> ou un <i>planificateur des ressources (RP)</i> comme alternative aux ressources internes, en vue de satisfaire ses besoins en fiabilité de la production ou en adéquation des ressources.</p> <p><b>(Generation Capability Import Requirement)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Capacité de transfert                         |             | <p>Mesure de la capacité des réseaux électriques interconnectés à acheminer ou à transporter de l'électricité de façon fiable, dans des conditions d'exploitation déterminées, d'une zone à une autre sur toutes les lignes de transport (ou chemins) les reliant. En termes de puissance électrique, la capacité de transfert est généralement exprimée en mégawatts (MW). La capacité de transfert de la zone A vers la zone B n'est généralement pas égale à la capacité de transfert de la zone B vers la zone A.</p> <p><b>(Transfer Capability)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Capacité de transfert disponible              | <b>ATC</b>  | <p>Mesure de la capacité de transfert résiduelle du réseau physique de transport permettant d'assurer une activité commerciale en sus des utilisations déjà convenues. Elle est définie comme étant la <i>capacité totale de transfert</i></p>   |

| Terme   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
|   |            | <p>(<b>TTC</b>), moins les <i>engagements de transport en vigueur</i> (<b>ETC</b>) (incluant le service de détail à la clientèle), moins la <i>marge de partage de capacité</i> (<b>CBM</b>), moins la <i>marge de fiabilité de transport</i> (<b>TRM</b>), plus les <i>capacités réoffertes</i> et les transits inverses.</p> <p><b>(Available Transfer Capability)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Capacité disponible d'une interface de transit (Capacité d'interface disponible) <sup>2</sup> | <b>AFC</b> | <p>Mesure de la capacité de transfert résiduelle d'une <i>interface de transit</i> permettant d'assurer une activité commerciale en sus des utilisations déjà convenues. Elle est définie comme étant la <i>capacité totale de l'interface de transit</i> (<b>TFC</b>), moins les <i>engagements de transport en vigueur</i> (<b>ETC</b>), moins la <i>marge de partage de capacité</i> (<b>CBM</b>), moins la <i>marge de fiabilité de transport</i> (<b>TRM</b>), plus les <i>capacités réoffertes</i> et les transits inverses.</p> <p><b>(Available Flowgate Capability)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Capacité réofferte  |            | <p>Rectification positive de la <i>capacité de transfert disponible</i> (<b>ATC</b>) ou de la <i>capacité disponible d'une interface de transit</i> (<b>AFC</b>), conformément aux <i>pratiques commerciales</i>. Ces dernières peuvent comprendre le traitement des réacheminements et des services non programmés.</p> <p><b>(Postback)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Capacité totale d'une interface de transit  | <b>TFC</b> | <p>Capacité de transit maximale d'une <i>interface de transit</i> qui ne dépasse pas sa valeur de courant thermique assigné ou – si l'interface de transit sert à représenter une contrainte d'exploitation particulière (limite de tension ou de stabilité, par exemple) – la <i>limite d'exploitation du réseau</i> (<b>SOL</b>) associée.</p> <p><b>(Total Flowgate Capability)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Capacité totale de transfert (Capacité de transfert totale) <sup>3</sup>                      | <b>TTC</b> | <p>Puissance électrique qui, dans des conditions de réseau déterminées, peut être acheminée ou transférée de façon fiable d'une zone à une autre zone des réseaux de transport interconnectés par toutes les lignes (ou chemins) de transport entre ces zones.</p> <p><b>(Total Transfer Capability)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Caractéristiques assignées  |            | <p>Limites d'exploitation d'un élément d'un réseau de transport sous un ensemble de conditions définies.</p> <p><b>(Rating)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |

<sup>2</sup> Terme en usage dans la version française du document « Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec ».

<sup>3</sup> Terme en usage dans la version française du document « Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec ».

| Terme   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
| Caractéristiques assignées d'un équipement        |          | <p>Valeurs maximales et minimales de la tension, du courant, de la fréquence ou de la puissance active ou réactive, qui sont permises ou assignées par le propriétaire d'un équipement pour le fonctionnement de cet équipement en régime permanent ou transitoire ou en cas de court-circuit.</p> <p><b>(Equipment Rating)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Caractéristiques assignées d'une installation     |          | <p>Valeurs maximales ou minimales de la tension, du courant, de la fréquence ou de la puissance active ou réactive dans une installation qui ne dépasse pas les caractéristiques assignées de tout équipement faisant partie de cette installation.</p> <p><b>(Facility Rating)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Caractéristiques assignées en situation d'urgence |          | <p>Caractéristiques assignées par le propriétaire de l'équipement qui définissent la charge électrique ou la puissance qu'un réseau, une installation ou un élément peut supporter, produire ou tolérer pour une période déterminée; habituellement exprimée en mégawatts (MW), en mégavars (Mvar) ou en toute autre unité de mesure appropriée. Ces caractéristiques assignées tiennent compte d'une diminution acceptable de la durée de vie de l'équipement ou d'autres limitations physiques ou de sécurité de l'équipement considéré.</p> <p><b>(Emergency rating)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Caractéristiques assignées en situation normale   |          | <p>Caractéristiques assignées par le propriétaire de l'équipement, qui définissent la charge électrique qu'un réseau, une installation ou un élément peut supporter ou tolérer au cours des évolutions de la demande quotidienne sans perte de durée de vie de l'équipement; habituellement exprimées en mégawatts (MW) ou en toute autre unité de mesure appropriée.</p> <p><b>(Normal Rating)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Centre de contrôle                                |          | <p>Une ou plusieurs installations (y compris les centres informatiques connexes) qui hébergent un personnel d'exploitation qui surveille et contrôle le <i>système de production-transport d'électricité</i> (BES) en temps réel afin d'effectuer les tâches de fiabilité de : 1) un <i>coordonnateur de la fiabilité</i> ; 2) un <i>responsable de l'équilibrage</i> ; 3) un <i>exploitant de réseau de transport</i> pour des <i>installations</i> de transport à deux endroits ou plus ; 4) un <i>exploitant d'installation de production</i> pour des <i>installations</i> de production à deux endroits ou plus.</p> <p><b>(Control Center)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |

| Terme                           | Acronyme | Définition  |
|---------------------------------|----------|---|
| Charge                          |          | <p>1. Dispositif ou consommateur final qui reçoit de l'électricité du réseau électrique.</p> <p>2. Puissance consommée par un client. (voir <i>Demande</i>) <b>(Load)</b></p> <p>Sources : 1. Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC).<br/>2. Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>  |
| Charge de base                  |          | <p>Quantité minimale de puissance électrique livrée ou requise à un taux constant au cours d'une période donnée. <b>(Base Load)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Charge locale                   |          | <p>Consommateurs finaux que le <i>responsable de l'approvisionnement</i> est obligé d'approvisionner. <b>(Native Load)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Charge ou demande interruptible |          | <p><i>Demande</i> que le consommateur final, par contrat ou entente, met à la disposition de son <i>responsable de l'approvisionnement</i> en vue d'une réduction de charge. <b>(Interruptible Load, Interruptible Demand)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Charge répartie par poste       |          | <p>Information sur la charge des postes structurée de manière à représenter un réseau aux fins de la modélisation des écoulements de puissance et/ou du comportement dynamique du réseau. <b>(Dispersed Load by Substations)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Chemin de démarrage             |          | <p>Partie du réseau électrique qui peut être isolée, puis mise sous tension pour fournir de l'électricité à partir d'une source de production afin de permettre le démarrage d'un ou de plusieurs autres groupes de production. <b>(Cranking Path)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Chemin programmé                |          | <p><i>Services de transport de point à point</i> réservés par un <i>négociant</i> en vue d'une <i>transaction</i>. <b>(Scheduling Path)</b></p> <p>Source : Adaptation d'Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF) à partir du Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Chemin réservé                  |          | <p>Chemin électrique convenu pour le transit continu d'électricité entre les parties d'une <i>transaction d'échange</i>. <b>(Contract path)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Circonstance CIP exceptionnelle |          | <p>Situation qui entraîne ou menace d'entraîner une ou plusieurs des conditions suivantes (ou des conditions semblables) mettant en cause la sécurité ou la fiabilité du BES : un risque de blessure ou de décès ; une catastrophe naturelle ; des troubles civils ; une panne imminente ou existante de matériel, de logiciel ou d'équipement ; un <i>incident de cybersécurité</i> nécessitant une aide d'urgence ; une intervention des services</p> |

| Terme                                      | Acronyme | Définition  |
|--|----------|---|
|  |          | d'urgence ; l'adoption d'une entente d'assistance mutuelle ; une indisponibilité de main-d'œuvre à grande échelle.<br><b>(CIP Exceptional Circumstance)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Client d'un service de transport           |          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Client admissible (ou son agent désigné), qui peut signer ou signe effectivement un contrat de <i>service de transport</i>, ou qui peut utiliser ou utilise effectivement un <i>service de transport</i>,</li> </ul> <p>2. L'une ou l'autre des entités suivantes : <i>propriétaire d'installation de production, responsable de l'approvisionnement ou négociant</i>.</p> <p><b>(Transmission Customer)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>                                    |
| Cogénération                               |          | Production d'électricité à partir de la vapeur, de la chaleur ou d'autres formes d'énergie résultant d'un autre processus.<br><b>(Cogeneration)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Communication interpersonnelle             |          | Tout moyen de communication par lequel au moins deux personnes peuvent interagir, se consulter ou échanger de l'information.<br><b>(Interpersonal Communication)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Communication interpersonnelle de rechange |          | Toute <i>communication interpersonnelle</i> pouvant servir de solution de rechange à la <i>communication interpersonnelle</i> normalement utilisée pour l'exploitation courante, mais n'utilisant pas la même infrastructure ou le même moyen de communication.<br><b>(Alternative Interpersonal Communication)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Compensation en fréquence                  |          | Valeur associée à une <i>zone d'équilibrage</i> qui correspond à peu près à sa réponse à un écart de fréquence de l' <i>Interconnexion</i> ; exprimée généralement en mégawatts par 0,1 Hertz (MW/0,1 Hz).<br><b>(Frequency Bias)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Conditionnement par ligne d'interconnexion | TLB      | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>Mode de <i>réglage automatique de la production</i> qui permet au <i>responsable de l'équilibrage</i> a) de maintenir son <i>programme d'échange</i> et b) de réagir à un écart de fréquence de l'<i>Interconnexion</i>.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>Mode de <i>réglage automatique de la production</i> qui permet au <i>responsable de l'équilibrage</i> de :<br/>1) maintenir son <i>programme d'échange</i> et<br/>2) réagir à un écart de fréquence de l'<i>Interconnexion</i>.</p> |

| Terme   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
|   |          | <b>(Tie Line Bias)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Conditions d'exploitation électriques assignées |          | Conditions définies ou raisonnablement anticipées selon lesquelles le réseau électrique ou un circuit électrique quelconque est conçu pour fonctionner.<br><b>(Rated Electrical Operating Conditions)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Connectivité externe routable                   |          | Capacité d'accéder à un <i>système électronique BES</i> , à partir d'un <i>actif électronique</i> situé à l'extérieur du <i>périmètre de sécurité électronique</i> qui y est associé, au moyen d'une liaison bidirectionnelle à protocole routable.<br><b>(External Routable Connectivity)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Connectivité par lien commuté                   |          | Liaison d'échange de données qui est établie lorsqu'un équipement de télécommunications compose un numéro de téléphone et négocie une connexion avec un équipement situé à l'autre bout de la liaison.<br><b>(Dial-up Connectivity)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Consigne de répartition                         |          | Ensemble de règles de répartition permettant de déterminer la répartition approximative de la production pour une charge donnée à alimenter. Pour cela, chaque groupe de production est classé par niveau de priorité.<br><b>(Dispatch Order)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Contingence                                     |          | Défaillance ou indisponibilité imprévue d'un composant du réseau, tel qu'un groupe de production, une ligne de transport, un disjoncteur, un sectionneur ou tout autre élément électrique.<br><b>(Contingency)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Contingence d'équilibrage                       | BCE      | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Événement simple décrit aux alinéas A, B ou C ci-après, ou série de tels événements simples survenant à intervalles d'au plus une minute.<br>A. Perte soudaine de production : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. due à une des causes suivantes :                             <ol style="list-style-type: none"> <li>i. déclenchement d'un groupe ;</li> <li>ii. perte d'une <i>installation</i> de production entraînant son isolement par rapport au <i>système de production-transport d'électricité</i> ou au <i>réseau</i> de l'entité responsable ; ou</li> <li>iii. indisponibilité non programmée et soudaine d'une <i>installation</i> de transport ;</li> </ol> </li> <li>b. et qui entraîne un changement imprévu dans l'ACE de l'entité responsable.</li> </ol> B. Perte soudaine d'une importation, résultant d'une indisponibilité forcée d'un équipement de transport, |

| Terme                                | Acronyme | Définition  |
|--------------------------------------|----------|---|
|                                      |          | <p>qui entraîne un déséquilibre imprévu entre la production et la <i>demande</i> dans l'<i>Interconnexion</i>.</p> <p>C. Rétablissement soudain d'une <i>demande</i> utilisée comme ressource, qui entraîne un changement imprévu dans l'ACE de l'entité responsable.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Événement simple décrit aux alinéas A, B ou C ci-après, ou série de tels événements simples survenant à intervalles d'au plus une minute.</p> <p>A. Perte soudaine de production due à une des causes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. déclenchement d'un groupe ;</li> <li>ii. perte d'une <i>installation</i> de production entraînant son isolement par rapport au <i>système de production-transport d'électricité</i> ou au <i>réseau</i> de l'entité responsable ; ou</li> <li>iii. indisponibilité non programmée et soudaine d'une <i>installation</i> de transport ;</li> </ol> <p>et qui entraîne un changement imprévu dans l'ACE <i>déclaré</i> de l'entité responsable.</p> <p>B. Perte soudaine d'une importation, résultant d'une indisponibilité forcée d'un équipement de transport, qui entraîne un déséquilibre imprévu entre la production et la <i>demande</i> dans l'<i>Interconnexion</i>.</p> <p>C. Rétablissement soudain d'une <i>demande</i> utilisée comme ressource, qui entraîne un changement imprévu dans l'ACE <i>déclaré</i> de l'entité responsable.</p> <p><b>(Balancing Contingency Event )</b></p> <p><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p> |
| Contingence d'équilibrage à déclarer | RBCE     | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b></p> <p><i>Contingence d'équilibrage</i> qui survient dans la minute suivant une baisse initiale soudaine de l'ACE (selon le taux d'échantillonnage du système de gestion d'énergie) et qui entraîne une perte de capacité (en MW) inférieure ou égale à la <i>contingence simple la plus grave</i>, et égale ou supérieure à la moindre des valeurs suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) 80 % de la <i>contingence simple la plus grave</i>, ou ii) la valeur indiquée ci-dessous pour l'<i>Interconnexion</i> visée.</li> </ol> <p>Avant tout trimestre civil, l'entité responsable peut abaisser le seuil de 80 % en transmettant un avis écrit à l'<i>entité régionale</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Interconnexion</i> de l'Est : 900 MW</li> <li>• <i>Interconnexion</i> de l'Ouest : 500 MW</li> </ul>   |

| Terme                            | Acronyme    | Définition  |
|----------------------------------|-------------|---|
|                                  |             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Interconnexion</i> ERCOT : 800 MW</li> <li>• <i>Interconnexion</i> du Québec : 500 MW</li> </ul> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/> <i>Contingence d'équilibrage</i> qui survient dans la minute suivant une baisse initiale soudaine de l'<i>ACE déclaré</i> de l'entité responsable et qui entraîne une perte de capacité (en MW) inférieure ou égale à la <i>contingence simple la plus grave</i> (MSSC), et égale ou supérieure à la moindre des valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) 80 % la MSSC. Avant tout trimestre civil, l'entité responsable peut abaisser le seuil de 80 % en transmettant un avis écrit à l'<i>entité régionale</i>, ou</li> <li>ii) la valeur indiquée ci-dessous pour l'<i>Interconnexion</i> visée.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Interconnexion</i> de l'Est : 900 MW;</li> <li>• <i>Interconnexion</i> de l'Ouest : 500 MW;</li> <li>• <i>Interconnexion</i> ERCOT : 800 MW;</li> <li>• <i>Interconnexion</i> du Québec : 500 MW.</li> </ul> <p><b>(Reportable Balancing Contingency Event)</b><br/> <small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p> |
| Contingence simple la plus grave | <b>MSSC</b> | <p><i>Contingence d'équilibrage</i>, due à une contingence simple détectée au moyen de modèles de réseau couvrant la zone d'un <i>groupe de partage des réserves</i> (RSG) ou d'un <i>responsable de l'équilibrage</i> ne faisant pas partie d'un RSG, qui entraînerait la plus grande perte de capacité (mesurée en MW) d'une ressource utilisée par le RSG ou par le <i>responsable de l'équilibrage</i> qui ne participe pas à un RSG au moment de l'événement pour répondre à la <i>demande ferme</i> et aux obligations d'exportation (à l'exclusion des obligations d'exportation pour lesquelles les obligations de <i>réserve pour contingence</i> sont assumées par le <i>responsable de l'équilibrage consommateur</i>).</p> <p><b>(Most Severe Single Contingency )</b><br/> <small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>   |
| Contournement électrique         |             | <p>Décharge électrique dans l'air autour ou à la surface d'un isolateur, entre des objets de potentiel différent, provoquée par la présence, dans la lame d'air, d'une tension qui entraîne l'ionisation de celle-ci.</p> <p><b>(Flashover)</b><br/> <small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>  |

| Terme                                   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
| Contrainte de transport                 |            | Restriction sur un ou plusieurs éléments de transport lors de l'exploitation du réseau en situation normale ou en situation de contingence.<br><b>(Transmission Constraint)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Convention de service de transport type |            | Désigne habituellement les tarifs et conditions standard des services de transport et/ou les droits de transport associés exigés par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis dans son ordonnance 888.<br><b>(Pro Forma Tariff)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Coordonnateur de la fiabilité           | <b>RC</b>  | L'entité qui a le plus haut pouvoir de décision pour assurer l' <i>exploitation fiable</i> du <i>système de production-transport d'électricité</i> , et qui dispose pour ce faire d'une vue de la <i>zone étendue</i> de ce système et a les outils, les processus et les procédures nécessaires, de même que le pouvoir, pour empêcher, ou du moins atténuer, les situations d'exploitation d'urgence apparaissant dans l'analyse des conditions d'exploitation du lendemain aussi bien que dans l'exploitation en temps réel. Le <i>coordonnateur de la fiabilité</i> dispose de l'information d'une portée suffisamment large pour pouvoir calculer les <i>limites d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i> , limites qui peuvent être basées sur les paramètres d'exploitation des réseaux de transport qu'aucun <i>exploitant de réseau de transport</i> n'est en mesure d'appréhender.<br><b>(Reliability Coordinator)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Coordonnateur de la planification       | <b>PC</b>  | Voir <i>Responsable de la planification</i> .<br><b>(Planning Coordinator)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Correction de l'écart de temps          | <b>TEC</b> | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Décalage apporté à la fréquence programmée de l' <i>Interconnexion</i> pour ramener l' <i>écart de temps</i> de l' <i>Interconnexion</i> à une valeur prédéterminée.<br><br><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Décalage manuel apporté à la <i>fréquence programmée</i> de l' <i>Interconnexion</i> pour ramener l' <i>écart de temps</i> dans une fourchette de valeurs préétablie.<br><b>(Time Error Correction)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |

| Terme                                      | Acronyme    | Définition   |
|--|-------------|--|
| Correction de l'écart de temps automatique | <b>ATEC</b> | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b></p> <p>Ajout à l'équation de l'ACE de l'Interconnexion de l'Ouest ; cette valeur modifie le point de contrôle de manière à rattraper de façon continue l'échange involontaire primaire afin de corriger l'écart de temps cumulé. La correction de l'écart de temps concerne uniquement l'Interconnexion de l'Ouest.</p> $I_{ATEC} = \frac{PII_{cumulé}^{en/hors\ pointe}}{(1-Y) \times H}$ <p>en mode de correction de l'écart de temps automatique. La valeur absolue de <math>I_{ATEC}</math> ne doit pas dépasser <math>L_{max}</math>.</p> <p><math>I_{ATEC}</math> est nul pour tout autre mode de réglage automatique de la production.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>L_{max}</math> est la valeur maximale admissible pour <math>I_{ATEC}</math> établie par chaque BA entre <math>0,2 *  B_i </math> et L10 (soit <math>0,2 *  B_i  \leq L_{max} \leq L10</math>).</li> <li>• <math>L_{10} = 1,65 * \epsilon_{10} \sqrt{(-10B_i)(-10B_s)}</math>.</li> <li>• <math>\epsilon_{10}</math> est une constante calculée à partir d'une limite cible de fréquence. Il s'agit de la valeur efficace de l'écart de fréquence moyen sur dix minutes d'après la tenue de fréquence réalisée sur une année donnée. La cible, <math>\epsilon_{10}</math>, est la même pour chaque zone d'équilibrage à l'intérieur d'une Interconnexion.</li> <li>• <math>Y = B_i / B_s</math>.</li> <li>• H = Nombre d'heures pour le rattrapage de l'échange involontaire primaire ; valeur fixée à 3.</li> </ul> <p><math>B_i</math> = Réglage de la compensation en fréquence pour la zone d'équilibrage (MW / 0,1 Hz).</p> <p><math>B_s</math> = Somme des valeurs minimales des réglages de la compensation en fréquence pour l'Interconnexion (MW / 0,1 Hz). L'échange involontaire primaire (<math>PII_{horaire}</math>) se calcule comme suit : <math>(1 - Y) * (I_{réel} - B_i * \Delta TE / 6)</math></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>I_{réel}</math> est l'échange involontaire horaire de la dernière heure.</li> </ul> <p><math>\Delta TE</math> est la variation horaire de l'écart de temps du réseau, tel que diffusé par le surveillant du temps de l'Interconnexion, où :</p> $\Delta TE = TE_{fin\ de\ l'heure} - TE_{début\ de\ l'heure} - TD_{corr} - (t) * (TE_{décalage})$ <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>TD_{corr}</math> est la correction établie par le coordonnateur de la fiabilité pour les écarts par rapport aux horloges de centres de contrôle du surveillant du temps de l'Interconnexion.</li> <li>• t est le nombre de minutes de toute correction de l'écart de temps manuelle pendant l'heure.</li> <li>• <math>TE_{décalage}</math> est de 0,000, de +0,020 ou de -0,020.</li> </ul> |

| Terme | Acronyme | Définition  |
|-------|----------|---|
|       |          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>P_{II_{cumulé}}</math> est le <math>P_{II_{horaire}}</math> cumulé de la zone d'équilibrage, en MWh. Une comptabilité de l'accumulation <i>en pointe</i> et <i>hors pointe</i> est nécessaire, où :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>P_{II_{cumulé}}^{en/hors\ pointe} = P_{II_{cumulé}}^{en/hors\ pointe}</math> de la dernière période + <math>P_{II_{horaire}}</math></li> </ul> </li> </ul> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026:</b></p> <p>Ajout à l'équation de l'ACE déclaré de l'Interconnexion de l'Ouest d'une valeur <math>I_{ATEC}</math> qui modifie le point de contrôle de manière à rattraper de façon continue l'échange involontaire primaire et de corriger l'écart de temps cumulé. La correction de l'écart de temps automatique concerne uniquement l'Interconnexion de l'Ouest.</p> <p><math display="block">I_{ATEC} = \frac{P_{II_{cumulé}}^{en/hors\ pointe}}{(1-Y)*H}</math> en mode de correction de l'écart de temps automatique. La valeur absolue de <math>I_{ATEC}</math> ne doit pas dépasser <math>L_{max}</math>.</p> <p><math>I_{ATEC}</math> est nul pour tout autre mode de réglage automatique de la production.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>L_{max}</math> est la valeur maximale admissible pour <math>I_{ATEC}</math> établie par chaque BA entre <math>0,2* B_i </math> et <math>L_{10}</math> (soit <math>0,2* B_i  \leq L_{max} \leq L_{10}</math>).</li> <li>• <math>L_{10} = 1,65 * \epsilon_{10} \sqrt{(-10B_i)(-10B_s)}</math>.</li> <li>• <math>\epsilon_{10}</math> est une constante calculée à partir d'une limite cible de fréquence. Il s'agit de la valeur efficace de l'écart de fréquence moyen sur dix minutes d'après la tenue de fréquence réalisée sur une année donnée. La cible, <math>\epsilon_{10}</math>, est la même pour chaque zone d'équilibrage à l'intérieur d'une Interconnexion.</li> <li>• <math>Y = B_i / B_s</math>.</li> <li>• <math>H</math> = Nombre d'heures pour le rattrapage de l'échange involontaire primaire ; valeur fixée à 3.</li> <li>• <math>B_i</math> = Réglage de la compensation en fréquence pour la zone d'équilibrage (MW / 0,1 Hz).</li> <li>• <math>B_s</math> = Somme des valeurs des réglages de la compensation en fréquence pour l'Interconnexion (MW / 0,1 Hz). Pour les entités ayant une compensation en fréquence variable, le réglage de la compensation en fréquence (FBS) moyen pondéré sur un an établi à partir des valeurs sur une minute utilisées dans la norme BAL-001 lorsque la fréquence est supérieure à 60,036 Hz ou inférieure à 59,964 Hz.</li> <li>• L'échange involontaire primaire (<math>P_{II_{horaire}}</math>) se calcule comme suit : <math>(1 - Y) * (I_{réel} - B_i * \Delta TE/6) * BA_{ilôt}</math></li> <li>• <math>BA_{ilôt}</math> est un terme binaire. 1 indique que le BA est interconnecté ; 0 indique que le BA est complètement</li> </ul> |

| Terme                     | Acronyme | Définition   |
|---------------------------|----------|--|
|                           |          | <p>iloté et non interconnecté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>I_{réel}</math> est l'échange involontaire horaire de la dernière heure.</li> <li>• <math>\Delta TE</math> est la variation horaire de l'écart de temps du réseau, tel que diffusé par le surveillant du temps de l'Interconnexion, où :<br/> <math display="block">\Delta TE = TE_{fin\ de\ l'heure} - TE_{début\ de\ l'heure} - TD_{corr} - t * (TE_{décalage})</math> </li> <li>• <math>TD_{corr}</math> est la correction établie par le <i>coordonnateur de la fiabilité</i> pour les écarts par rapport aux horloges de centres de contrôle du surveillant du temps de l'Interconnexion.</li> <li>• <math>t</math> est le nombre de minutes passées à corriger l'écart de temps manuelle pendant chaque heure.</li> <li>• <math>TE_{décalage}</math> est de 0,000, de +0,020 ou de -0,020.</li> <li>• <math>PII_{cumulé}</math> est le <math>PII_{horaire}</math> cumulé de la zone d'équilibrage, en MWh. Une comptabilité de l'accumulation en pointe et hors pointe est nécessaire, où :<br/> <math display="block">PII_{cumulé}^{en/hors\ pointe} = PII_{cumulé}^{en/hors\ pointe} \text{ de la dernière période} + PII_{horaire}</math> </li> </ul> <p><b>(Automatic Time Error Correction)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Courant thermique assigné |          | <p>Quantité maximale du courant électrique qu'une ligne de transport ou une installation électrique peut acheminer durant une période déterminée avant qu'elle ne subisse un dommage permanent causé par un échauffement ou avant que la flèche ne dépasse les limites définies pour la sécurité publique.</p> <p><b>(Thermal Rating)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Déclenchement définitif   |          | <p>État hors tension d'une ligne de transport découlant d'un défaut ou d'une perturbation à la suite d'une séquence de réenclenchement automatique non réussie et/ou d'une manœuvre de réenclenchement manuel non réussie.</p> <p><b>(Sustained Outage)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Déclenchements en cascade |          | <p>Pertes successives non maîtrisées d'éléments du réseau déclenchées par un incident, peu importe où il se produit. Ce phénomène entraîne une interruption généralisée du service électrique qui ne peut être empêchée de se propager au-delà d'une zone prédéterminée par des études.</p> <p><b>(Cascading)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Défaillance en énergie    |          | <p>Situation survenant lorsqu'un responsable de l'approvisionnement ou un responsable de l'équilibrage a</p>   |

| Terme   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
|   |            | <p>épuisé toutes les ressources possibles et n'est plus en mesure de faire face à ses obligations de <i>charges</i>.<br/> <b>(Energy Emergency)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Défaillance en puissance                        |            | <p>Une défaillance en puissance survient lorsque la capacité de production d'une <i>zone d'équilibrage</i> additionnée aux achats fermes effectués auprès d'autres réseaux, dans la mesure de leur disponibilité et des limites imposées par la capacité de transfert, ne suffit pas à satisfaire à la somme de la demande et des exigences de régulation.<br/> <b>(Capacity Emergency)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>          |
| Défaut  |            | <p>Événement se produisant dans un réseau électrique tels un court-circuit, une rupture de fil ou une connexion intermittente.<br/> <b>(Fault)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Délai de rétablissement de l'état de conformité |            | <p>Délai pendant lequel l'entité en cours d'évaluation doit exploiter, sans autres violations, pour ramener à zéro le niveau de non-conformité.<br/> <b>(Performance-Reset Period)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Demande   |            | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux auquel un réseau ou une portion de réseau fournit ou reçoit l'énergie électrique. S'exprime généralement en kilowatts ou en mégawatts à un instant donné, ou en valeur moyenne sur une période donnée.</li> <li>2. Taux auquel l'énergie est consommée par un client.<br/> <b>(Demand)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</li> </ol>   |
| Demande d'échange                               | <b>RFI</b> | <p>Ensemble de données définis dans les normes d'affaires du NAESB soumis aux fins de la mise en place d'un échange bilatéral entre des <i>responsables de l'équilibrage</i> ou d'un transfert d'énergie au sein d'un même <i>responsable de l'équilibrage</i>.<br/> <b>(Request for Interchange)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Demande d'échange d'urgence                     |            | <p><i>Demande d'échange</i> à exécuter en situations d'<i>urgence</i> ou de <i>défaillance en énergie</i>.<br/> <b>(Emergency RFI)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Demande de pointe                               |            | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quantité d'<i>énergie disponible nette</i> la plus élevée, à l'intérieur d'une <i>zone d'équilibrage</i> au cours d'une période donnée (à savoir un jour, un mois, une saison, une année), et calculée sur une base horaire</li> <li>2. Demande instantanée la plus élevée à l'intérieur de la <i>zone d'équilibrage</i>.<br/> <b>(Peak Demand)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</li> </ol> |

| Terme  | Acronyme     | Définition  |
|--|--------------|---|
| Demande ferme  |              | Partie de la <i>demande</i> qu'un fournisseur d'électricité est tenu de fournir, sauf lorsque la fiabilité du réseau est menacée ou lors de situations d'urgence.<br><b>(Firm Demand)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Demande interne totale   |              | <i>Demande</i> d'un réseau ayant un périmètre de comptage, qui comprend la <i>demande ferme</i> plus toute <i>charge</i> de <i>DSM</i> modulable et mobilisable ainsi que la <i>charge</i> qui correspond aux pertes en énergie à l'intérieur du périmètre de comptage de ce réseau.<br><b>(Total Internal Demand)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Déviations de fréquence  |              | Changement dans la fréquence de l' <i>Interconnexion</i> .<br><b>(Frequency Deviation)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Disjoncteur d'attache  |              | Un disjoncteur qui est positionné de façon à pouvoir connecter deux configurations de barres distinctes du poste.<br><b>(Bus-Tie Breaker)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Distance de dégagement minimale de la végétation                 | <b>MVCD</b>  | La distance minimale calculée en pieds (mètres) pour prévenir l'empiètement entre les conducteurs et la végétation, pour des altitudes et des tensions d'exploitation variées.<br><b>(Minimum Vegetation Clearance Distance)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Distributeur   | <b>DP</b>    | Entité qui fournit et exploite les circuits entre le réseau de transport et les consommateurs finaux. Pour les consommateurs finaux desservis aux tensions de transport, le <i>propriétaire d'installation de transport</i> agit également comme <i>distributeur</i> . Ainsi, ce n'est pas une tension particulière qui définit le <i>distributeur</i> , mais plutôt le fait d'exécuter la fonction de distribution à n'importe quelle tension.<br><b>(Distribution Provider)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Document de mise en œuvre de la capacité de transfert disponible | <b>ATCID</b> | Document expliquant l'application d'une méthode de calcul de la <i>capacité de transfert disponible (ATC)</i> ou de la <i>capacité disponible de l'interface de transit (AFC)</i> et contenant des informations sur le calcul de ces deux valeurs par un <i>fournisseur de service de transport</i> .<br><b>(Available Transfer Capability Implementation Document)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Document de mise en œuvre de la marge de fiabilité de transport  | <b>TRMID</b> | Document expliquant l'application d'une méthode de calcul de la <i>marge de fiabilité de transport (TRM)</i> et contenant des informations sur le calcul de la <i>marge de fiabilité de transport</i> par l' <i>exploitant de réseau de transport</i> .   |

| Terme  | Acronyme     | Définition  |
|--|--------------|---|
|  |              | <b>(Transmission Reliability Margin Implementation Document)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Document de mise en œuvre de la marge de partage de capacité | <b>CBMID</b> | Document expliquant l'application d'une méthode de calcul de la <i>marge de partage de capacité (CBM)</i> .<br><b>(Capacity Benefit Margin Implementation Document)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Donnée horaire   |              | Donnée mesurée sur la base d'une <i>heure civile</i> .<br><b>(Hourly Value)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Écart de fréquence   |              | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Différence entre la fréquence réelle du réseau et la fréquence programmée ( $F_A - F_S$ ).<br><br><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Différence entre la <i>fréquence réelle</i> du réseau et la <i>fréquence programmée</i> ( $F_A - F_S$ ).<br><b>(Frequency Error)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Écart de réglage de la zone déclaré (ACE déclaré)            |              | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Valeur à un taux d'échantillonnage donné de l' <i>écart de réglage de la zone (ACE)</i> d'une <i>zone d'équilibrage</i> , exprimé en MW, qui comprend la différence entre l' <i>échange net réel</i> et l' <i>échange net programmé</i> de la <i>zone d'équilibrage</i> , son obligation de <i>réglage de la compensation en fréquence</i> , ainsi que la correction de toute erreur de comptage connue. Dans l' <i>Interconnexion</i> de l'Ouest, l' <i>ACE déclaré</i> comprend aussi la <i>correction de l'écart de temps automatique (ATEC)</i> .<br>L' <i>ACE déclaré</i> se calcule comme suit :<br>$ACE\ déclaré = (NI_A - NI_S) - 10B(F_A - F_S) - I_{ME}$<br><br>Et dans l' <i>Interconnexion</i> de l'Ouest :<br>$ACE\ déclaré = (NI_A - NI_S) - 10B(F_A - F_S) - I_{ME} + I_{ATEC}$<br>où : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>NI_A</math> = <i>Échange net réel</i></li> <li>• <math>NI_S</math> = <i>Échange net programmé</i></li> <li>• <math>B</math> = <i>Réglage de la compensation en fréquence</i></li> <li>• <math>F_A</math> = <i>Fréquence réelle</i></li> <li>• <math>F_S</math> = <i>Fréquence programmée</i></li> <li>• <math>I_{ME}</math> = <i>Erreur de comptage d'échange</i></li> <li>• <math>I_{ATEC}</math> = <i>Correction de l'écart de temps automatique</i></li> </ul> Toutes les <i>Interconnexions</i> de la NERC fonctionnent selon les principes du <i>conditionnement par ligne d'interconnexion</i> et nécessitent une équation de l' <i>ACE</i> semblable à celle de l' <i>ACE déclaré</i> définie ci-dessus. Toute modification de cette équation de l' <i>ACE déclaré</i> qui est mise en œuvre pour toutes les <i>zones d'équilibrage</i> d'une <i>Interconnexion</i> , si elle respecte les quatre principes |

| Terme | Acronyme | Définition   |
|-------|----------|--|
|       |          | <p>suyvants du <i>conditionnement par ligne d'interconnexion</i>, permet d'obtenir un équivalent adéquat à cette équation de l'<i>ACE déclaré</i>.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tous les segments de l'<i>Interconnexion</i> sont compris dans une seule <i>zone d'équilibrage</i> et y correspondent exactement, de sorte que la somme de toutes les productions, charges et pertes de cette <i>zone d'équilibrage</i> est égale à la somme des productions, charges et pertes de l'<i>Interconnexion</i>.</li> <li>2. La somme algébrique de tous les <i>échanges programmés nets des zones d'équilibrage</i> ainsi que celle de tous les <i>échanges réels nets des zones d'équilibrage</i> sont égales à zéro en tout temps.</li> <li>3. Toutes les <i>zones d'équilibrage</i> adoptent une même fréquence programmée (<math>F_S</math>) en tout temps.</li> </ol> <p>Les erreurs de comptage ou de calcul sont exclues. (Toute erreur de comptage ou de calcul connue est corrigée au moyen de la valeur <math>I_{ME}</math>.)</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Valeur à un taux d'échantillonnage donné de l'<i>écart de réglage de la zone (ACE)</i> d'une <i>zone d'équilibrage</i>, exprimé en MW, qui comprend l'erreur dans l'échange programmé ajustée après l'obligation de <i>compensation en fréquence</i>, l'erreur de comptage connue et la gestion de l'échange involontaire.</p> <p>L'<i>ACE déclaré</i> se calcule comme suit :</p> $ACE \text{ déclaré} = (NI_A - NI_S) - 10B(F_A - F_S) - I_{ME} + I_{IM}$ <p>où :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>NI_A</math> = <i>Échange net réel</i></li> <li>• <math>NI_S</math> = <i>Échange net programmé</i></li> <li>• <math>B</math> = <i>Réglage de la compensation en fréquence</i></li> <li>• <math>F_A</math> = <i>Fréquence réelle</i></li> <li>• <math>F_S</math> = <i>Fréquence programmée</i></li> <li>• <math>I_{ME}</math> = <i>Erreur de comptage d'échange</i></li> <li>• <math>I_{IM}</math> = <i>Gestion de l'échange involontaire</i>. (Ce terme est exprimé s'il existe une procédure régionale, sinon il est nul et n'est pas inclus dans l'<i>ACE déclaré</i> du <i>responsable de l'équilibrage</i>.)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dans l'<i>Interconnexion</i> de l'Ouest, ce terme est <math>I_{ATEC}</math>.</li> </ul> </li> </ul> <p>Toutes les <i>Interconnexions</i> de la NERC fonctionnent selon les principes du <i>conditionnement par ligne</i></p> |

| Terme                       | Acronyme   | Définition  |
|-----------------------------|------------|---|
|                             |            | <p><i>d'interconnexion</i> et nécessitent une équation de l'ACE semblable à celle de l'ACE déclaré définie ci-dessus. Toute modification de l'ACE déclaré qui est mise en œuvre pour toutes les zones d'équilibrage d'une Interconnexion, si elle respecte les quatre principes suivants du conditionnement par ligne d'interconnexion, permet d'obtenir un équivalent adéquat à cette équation de l'ACE déclaré.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Chacun des segments de l'Interconnexion est compris dans une seule zone d'équilibrage et y correspondent exactement, de sorte que la somme de toutes les productions, charges et pertes de cette zone d'équilibrage est égale à la somme des productions, charges et pertes de l'Interconnexion.</li> <li>2. La somme algébrique de tous les échanges programmés nets des zones d'équilibrage ainsi que celle de tous les échanges réels nets des zones d'équilibrage sont égales à zéro en tout temps. Cette valeur inclut les effets découlant des processus d'ajustement mutuel de l'ACE (ADI).</li> <li>3. Toutes les zones d'équilibrage adoptent une même fréquence programmée (<math>F_s</math>) en tout temps.</li> <li>4. Les erreurs de comptage ou de calcul sont exclues. (Toute erreur de comptage ou de calcul connue est corrigée au moyen de la valeur <math>I_{ME}</math>.)</li> </ol> <p><b>(Reporting ACE)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Écart de réglage de la zone | <b>ACE</b> | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>                     Différence instantanée entre les échanges réels nets et les échanges programmés nets d'un responsable de l'équilibrage, compte tenu des effets de la compensation en fréquence et de la correction des erreurs de compteur.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>                     Différence instantanée entre l'échange réels net (<math>NI_A</math>) et l'échange programmé net (<math>NI_s</math>) d'une entité, compte tenu des effets de la compensation en fréquence et de la correction des erreurs de compteur ainsi que de la gestion des échanges involontaires (<math>I_{IM}</math>) dans le cas d'une exploitation en mode <math>I_{IM}</math>. Aux fins de la conformité, se référer au terme ACE déclaré.</p> <p><b>(Area Control Error)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Écart de temps              | <b>TE</b>  | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b>   |

| Terme                                     | Acronyme | Définition  |
|---|----------|---|
|   |          | <p>Différence entre l'heure de l'<i>Interconnexion</i> mesurée au niveau d'un ou de plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> et l'heure indiquée par le National Institute of Standards and Technology. L'écart de temps est causé par l'accumulation d'<i>écarts de fréquence</i> sur une période donnée.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Différence entre l'heure de l'<i>Interconnexion</i> mesurée au niveau d'un ou de plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> et l'heure indiquée par le National Institute of Standards and Technology. Cette différence est causée par l'accumulation d'<i>écarts de fréquence</i> sur une période donnée.</p> <p><b>(Time Error)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Échange                                   |          | <p>Transferts d'énergie franchissant les frontières d'un <i>responsable de l'équilibrage</i>.</p> <p><b>(Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Échange confirmé                          |          | <p>État d'un <i>échange convenu</i> qu'aucune partie n'a refusé et que toutes les parties qui devaient le faire ont approuvé.</p> <p><b>(Confirmed Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Échange confirmé composite                |          | <p>Profil d'énergie (y compris les rampes n'ayant pas des valeurs par défaut) sur une période donnée, établi par la combinaison des <i>échanges confirmés</i> qui ont lieu pendant cette période.</p> <p><b>(Composite Confirmed Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Échange convenu                           |          | <p>État d'une <i>demande d'échange</i> (initiale ou révisée) qui a été soumise pour approbation.</p> <p><b>(Arranged Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Échange convenu d'ajustement de fiabilité |          | <p>Demande de modification, à des fins de fiabilité, d'un <i>échange confirmé</i> ou d'un <i>échange mis en œuvre</i>.</p> <p><b>(Reliability Adjustment Arranged Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Échange involontaire                      |          | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b></p> <p>Différence entre l'<i>échange réel net</i> et l'<i>échange programmé net</i> du <i>responsable de l'équilibrage</i>. (<math>I_A - I_S</math>).</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Différence entre l'<i>échange net réel</i> et l'<i>échange net programmé</i> du <i>responsable de l'équilibrage</i>. (<math>NI_A - NI_S</math>).</p>  |

| Terme                 | Acronyme        | Définition   |
|-----------------------|-----------------|--|
|                       |                 | <p><b>(Inadvertent Interchange)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Échange mis en œuvre  |                 | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>État résultant de l'inscription par le <i>responsable de l'équilibrage</i> de l'échange confirmé dans l'équation de l'écart de réglage de sa zone.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>État résultant de l'inscription par le <i>responsable de l'équilibrage</i> de l'échange confirmé dans son ACE déclaré.</p> <p><b>(Implemented Interchange)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Échange net programmé | NI <sub>s</sub> | <p>Somme algébrique de tous les transferts de puissance programmés (y compris les <i>programmes dynamiques</i>), dans un sens ou dans l'autre, entre toutes les zones de <i>responsables de l'équilibrage adjacents</i>, compte tenu également des effets des rampes programmées. Les transferts de puissance programmés au moyen de liaisons asynchrones à courant continu raccordées directement à une autre <i>Interconnexion</i> sont exclus du calcul de l'échange net programmé.</p> <p><b>(Scheduled Net Interchange)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Échange net réel      | NI <sub>A</sub> | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>Somme algébrique des transferts de puissance réels sur toutes les <i>lignes d'interconnexion</i> (y compris les <i>pseudo-interconnexions</i>), dans un sens ou dans l'autre, entre toutes les zones de <i>responsables de l'équilibrage adjacents</i> d'une même <i>Interconnexion</i>. Les transferts de puissance réels au moyen de liaisons asynchrones à courant continu raccordées directement à une autre <i>Interconnexion</i> sont exclus du calcul de l'échange net réel.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>Somme algébrique des transferts de puissance réels sur toutes les <i>lignes d'interconnexion</i> (y compris les <i>pseudo-interconnexions</i>), dans un sens ou dans l'autre, entre toutes les zones d'équilibrage adjacents d'une même <i>Interconnexion</i>. Les transferts de puissance réels au moyen de liaisons asynchrones à courant continu raccordées directement à une autre <i>Interconnexion</i> sont exclus du calcul de l'échange net réel.</p> <p><b>(Actual Net Interchange)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |

| Terme                            | Acronyme   | Définition   |
|----------------------------------|------------|--|
| Échange réel net                 |            | <p>Somme algébrique de tous les échanges mesurés sur toutes les interconnexions entre deux <i>zones d'équilibrage adjacentes</i> physiquement.</p> <p><b>(Net Actual Interchange)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Élément                          |            | <p>Tout dispositif électrique dont les bornes peuvent être raccordées à d'autres dispositifs électriques, tels qu'un groupe de production, un transformateur, un disjoncteur, un tronçon de barres ou une ligne de transport. Un <i>élément</i> peut être constitué d'un ou de plusieurs composants.</p> <p><b>(Element)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Élément limiteur                 |            | <p>Élément qui crée une limite de réseau, soit 1) parce qu'il fonctionne à sa limite assignée, soit 2) parce qu'il fonctionnerait à une limite suite à une contingence.</p> <p><b>(Limiting Element)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Élimination normale d'un défaut  |            | <p>Situation où un système de protection fonctionne comme prévu et où le défaut est éliminé dans le délai normalement attendu avec un fonctionnement adéquat des systèmes de protection en place.</p> <p><b>(Normal Clearing)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Élimination retardée d'un défaut |            | <p>Élimination d'un défaut correspondant au fonctionnement correct d'un système de protection contre les défaillances de disjoncteurs et de ses disjoncteurs associés, ou d'un système de protection de relève réagissant avec un délai intentionnel.</p> <p><b>(Delayed Fault Clearing)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Emprise                          | <b>ROW</b> | <p>La bande de terrain située sous une ou des lignes de transport et nécessaire à l'exploitation de celles-ci. La largeur de la bande de terrain est établie selon des normes d'ingénierie ou de construction et documentée dans le dossier de projet, dans les dossiers de maîtrise de la végétation datant d'avant 2007 ou dans la norme de dégagement latéral en vigueur au moment de la construction d'une ligne. Dans aucun cas la largeur de l'emprise ne doit dépasser les servitudes légales détenues par le <i>propriétaire d'installation de transport</i> visé ou le <i>propriétaire d'installation de production</i> visé, mais elle peut être moindre, selon les critères susmentionnés.</p> <p><b>(Right-of-Way)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Énergie électrique               |            | <p>Quantité d'énergie produite ou consommée pendant une période donnée par un équipement électrique, exprimée</p>  |

| Terme   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
|   |            | en kilowattheures (kWh), en mégawattheures (MWh) ou en gigawattheures (GWh).<br><br><b>(Electrical Energy)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| En pointe   |            | Heures ou autres périodes que les pratiques commerciales du NAESB (North American Energy Standards Board), les contrats, les ententes ou les lignes directrices définissent comme des périodes de plus grande demande d'électricité.<br><br><b>(On-Peak)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Énergie disponible nette  | <b>NEL</b> | Production nette d'une <i>zone d'équilibrage</i> , plus l'énergie reçue d'autres <i>zones d'équilibrage</i> et moins l'énergie qui leur est livrée dans le cadre d'un échange. Cela inclut les pertes de la <i>zone d'équilibrage</i> , mais exclut l'énergie requise pour le stockage d'énergie dans les installations prévues à cette fin.<br><br><b>(Net Energy for Load)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Engagements de transport en vigueur (Quantité de services de transport déjà engagés) <sup>4</sup> | <b>ETC</b> | Utilisations convenues du réseau d'un <i>fournisseur de service de transport</i> prises en considération lors de la détermination de la <i>capacité de transfert disponible (ATC)</i> ou de la <i>capacité disponible d'une interface de transit (AFC)</i> .<br><br><b>(Existing Transmission Commitments)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Entente   |            | Contrat ou arrangement, écrit ou verbal, qui a parfois force exécutoire.<br><br><b>(Agreement)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Entité responsable de la programmation (des échanges)   |            | Entité responsable de l'approbation et de la mise en œuvre des <i>programmes d'échange</i> .<br><br><b>(Scheduling Entity)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Entité visée  |            | Toute personne morale inscrite au « registre des entités visées par les normes de fiabilité » approuvé par la Régie de l'énergie du Québec en vertu de l'article 85.13 de la Loi sur la Régie de l'énergie.<br><br><b>(Registered Entity)</b><br>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)   |

<sup>4</sup> Terme en usage dans la version française du document « Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec ».

| Terme   | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
| Équipement de surveillance des perturbations                  | <b>DME</b> | <p>Dispositifs capables de surveiller et d'enregistrer les données de réseau relatives à une <i>perturbation</i>. De tels dispositifs comprennent les catégories d'enregistreurs suivants <sup>5</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enregistreurs chronologiques d'événements qui enregistrent la réponse de l'équipement à l'événement;</li> <li>• Enregistreurs de défauts qui enregistrent les données oscillographiques réelles reproduisant les tensions et courants primaires du réseau. Les relais de protection peuvent en faire partie.</li> <li>• Enregistreurs de perturbations dynamiques (DDR). Ces appareils enregistrent les incidents qui décrivent le comportement du réseau électrique au cours d'événements dynamiques tels que des oscillations de basse fréquence (0,1 Hz – 3 Hz) et des excursions anormales de fréquence ou de tension.</li> </ul> <p><b>(Disturbance Monitoring Equipment)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Erreur de comptage d'échange                                  | <b>IME</b> | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>         Terme utilisé dans le calcul de l'<i>ACE déclaré</i> afin de compenser toute erreur de données ou d'équipement touchant d'autres éléments du calcul de l'<i>ACE déclaré</i>.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>         Terme utilisé dans le calcul de l'<i>ACE déclaré</i> afin de compenser toute erreur de données ou d'équipement touchant d'autres éléments de l'<i>ACE déclaré</i>.</p> <p><b>(Interchange Meter Error )</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Étiquette de transaction d'échange<br><br>ou<br><br>Étiquette |            | <p>Détails d'une <i>transaction d'échange</i> nécessaires à la mise en oeuvre physique de celle-ci.</p> <p><b>(Interchange Transaction Tag, Tag)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Étude de coordination des systèmes de protection              |            | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2024 :</b><br/>         Analyse servant à déterminer si les <i>systèmes de protection</i> fonctionnent selon la séquence prévue en cas de <i>défaut</i>.</p> <p><b>(Protection System Coordination Study )</b></p>  |

<sup>5</sup> Les phasemètres et tout autre dispositif satisfaisant aux exigences de fonctionnement des équipements de surveillance des perturbations peuvent être considérés comme tels.

| Terme  | Acronyme   | Définition  |
|--|------------|---|
|  |            | Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Évaluation de la fiabilité des approvisionnements en énergie   | <b>ERA</b> | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2027 :</b><br/>                     Évaluation des ressources nécessaires pour fournir de manière fiable l'<i>énergie électrique</i> requise pour répondre à la <i>demande</i> et assurer les <i>réserves d'exploitation</i> du <i>système électrique interconnecté</i> pendant une période déterminée.</p> <p><b>(Energy Reliability Assessment )</b></p> <p>Source: Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Évaluation de la fiabilité des approvisionnements en énergie à court terme                             |            | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2027 :</b><br/>                     Évaluation de la <i>fiabilité des approvisionnements en énergie</i> sur une période qui débute au plus tard deux jours après la journée d'exploitation, et qui dure au minimum cinq jours et au maximum six semaines.</p> <p><b>(Near-Term Energy Reliability Assessment )</b></p> <p>Source: Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Évaluation de la planification   |            | <p>Évaluation documentée du comportement futur du <i>réseau de transport</i> et des <i>plans d'actions correctives</i> visant à combler les lacunes signalées.</p> <p><b>(Planning Assessment)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Évaluation de vulnérabilité aux perturbations géomagnétiques ou<br>Évaluation de vulnérabilité aux PGM | <b>PGM</b> | <p>Évaluation documentée de la susceptibilité potentielle à un effondrement de la tension, à des <i>déclenchements en cascade</i> et à des dommages localisés à des équipements en cas de perturbations géomagnétiques.</p> <p><b>(Geomagnetic Disturbance Vulnerability Assessment ) ou (GMD Vulnerability Assessment )</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Évaluation en temps réel   | <b>RTA</b> | <p>Étude des conditions du réseau à partir de données <i>en temps réel</i>, visant à évaluer les conditions d'exploitation existantes (<i>précontingence</i>) et potentielles (<i>postcontingence</i>). Cette évaluation doit prendre en compte les intrants applicables, notamment la charge, les niveaux de production, les fonctions et limitations des <i>systèmes de protection</i> et des <i>automatismes de réseau</i> ainsi que les états ou dégradations connus de ceux-ci, les retraits de <i>transport</i> ou de production, les <i>échanges</i>, les <i>caractéristiques assignées des installations</i> et les limitations décelées en rapport avec l'angle de phase ou les équipements. (L'<i>évaluation en temps réel</i> peut être assurée par des systèmes internes ou être confiée à des tiers.)</p> <p><b>(Real-time Assessment)</b></p> |

| Terme   | Acronyme      | Définition   |
|---|---------------|--|
|   |               | Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Exigences de délivrance d'un permis de centrale nucléaire | <b>NPLRs</b>  | Exigences contenues dans le cahier des charges d'une centrale nucléaire et imposées par la législation pour l'exploitation de la centrale, s'agissant notamment :<br>1) de l'alimentation électrique externe fournie afin de permettre un arrêt sécuritaire de la centrale en cas d'événement affectant cette dernière ou le réseau électrique ; et<br>2) de la prévention des atteintes évitables à la sûreté nucléaire découlant d'une perturbation transitoire ou non, ou de la condition du réseau électrique.<br><b>(Nuclear Plant Licensing Requirements)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Exigences relatives à l'interface de centrale nucléaire   | <b>NPIRs</b>  | Exigences basées sur les <i>exigences de délivrance d'un permis de centrale nucléaire</i> et sur les exigences du <i>système de production-transport d'électricité</i> , qui ont été convenues mutuellement entre l' <i>exploitant de centrale nucléaire</i> et les entités de transport concernées.<br><b>(Nuclear Plant Interface Requirements)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Exploitant d'installation de production                   | <b>GOP</b>    | Entité qui : 1) exploite des <i>installations</i> de production et qui exerce les fonctions de fourniture d'énergie et de prestation des <i>services d'exploitation en réseaux interconnectés (exploitant d'installation de production de catégorie 1)</i> ; ou 2) exploite des <i>sources d'énergie raccordées au moyen d'onduleurs hors RTP</i> qui ont une puissance nominale combinée égale ou supérieure à 50 MVA, ou qui contribuent à fournir une telle puissance, et qui sont raccordées par un dispositif conçu principalement pour injecter cette production à un point de raccordement commun à une tension égale ou supérieure à 44 kV ( <i>exploitant d'installation de production de catégorie 2</i> ).<br><b>(Generator Operator)</b><br>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF). |
| Exploitant de centrale nucléaire                          | <b>NUC OP</b> | Tout <i>exploitant d'installation de production</i> ou <i>propriétaire d'installation de production</i> titulaire d'un permis d'exploitation de centrale nucléaire pour la production commerciale d'énergie électrique.<br><b>(Nuclear Plant Generator Operator)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Exploitant de réseau de transport                         | <b>TOP</b>    | Entité qui est responsable de la fiabilité de son réseau de transport « local » et qui exploite ou dirige l'exploitation des <i>installations</i> de transport.<br><b>(Transmission Operator)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |

| Terme   | Acronyme    | Définition   |
|---|-------------|--|
| Exploitation fiable                             |             | <p>Exploitation des éléments du système électrique interconnecté sans dépassement des limites thermiques, de tension et de stabilité du réseau et des équipements électriques de manière qu'il ne se produise pas d'instabilité, de séparation non commandée ou de déclenchements en cascade à la suite d'une défaillance d'éléments du réseau ou d'une perturbation soudaine, notamment un incident de cybersécurité.</p> <p><b>(Reliable Operation)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Facteur de changement de charge                 | <b>LSF</b>  | <p>Facteur appliqué à un changement prévu dans la demande d'une charge afin de déterminer la contribution au transit qu'un tel changement imposera à une installation de transport donnée ou à une <i>interface de transit</i> surveillée.</p> <p><b>(Load Shift Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Facteur de changement de la production          | <b>GSF</b>  | <p>Facteur appliqué à un changement de production prévu d'une installation de production afin de déterminer la contribution au transit qu'un tel changement imposera à une installation de transport ou à une <i>interface de transit</i> donnée.</p> <p><b>(Generator Shift Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Facteur de correction en fonction de l'altitude |             | <p>Multiplicateur qui corrige les distances en fonction de la variation de la densité de l'air suivant l'altitude, et utilisé pour déterminer une distance spécifique. Les facteurs de correction en fonction de l'altitude s'appliquent aux distances minimales de travail ainsi qu'aux distances minimales de dégagement de la végétation.</p> <p><b>(Altitude Correction Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Facteur de répartition                          | <b>DF</b>   | <p>Portion d'une <i>transaction d'échange</i>, généralement exprimée en système p.u., qui transite par une installation de transport (<i>interface de transit</i>).</p> <p><b>(Distribution Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Facteur de répartition de puissance             | <b>PTDF</b> | <p>En configuration de précontingence d'un réseau à l'étude, mesure de la sensibilité ou de la variation de la charge des <i>installations</i> de transport à la suite d'un changement dans le transfert de puissance d'une zone à une autre, exprimée en pourcentage de la variation de transfert (jusqu'à 100 %)</p> <p><b>(Power Transfer Distribution Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Facteur de répartition du transport             |             | <p>Voir <i>Facteur de répartition</i>.</p> <p><b>(Transfer Distribution Factor)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme                                    | Acronyme    | Définition   |
|--|-------------|--|
| Facteur de répartition en cas de panne   | <b>OTDF</b> | En configuration de postcontingence d'un réseau à l'étude, <i>facteur de répartition de puissance</i> en l'absence d'une ou de plusieurs <i>installations</i> devenues indisponibles (en raison de pannes).<br><b>(Outage Transfer Distribution Factor)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Facteur de répartition production-charge | <b>GLDF</b> | Somme algébrique d'un <i>facteur de changement de la production</i> et d'un <i>facteur de changement de charge</i> servant à déterminer l'impact total d'une <i>transaction d'échange</i> sur une installation de transport ou une <i>interface de transit</i> donnée.<br><b>(Generator-to-Load Distribution Factor)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Facteurs de participation                |             | Ensemble de règles de répartition permettant de déterminer la réaffectation approximative de la production pour alimenter une charge donnée. Pour cela, les groupes de production se voient attribuer un pourcentage de contribution à l'alimentation de la charge.<br><b>(Participation Factors)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Filtre antirepliement                    |             | Filtre analogique installé à un point de mesure pour éliminer les composantes à haute fréquence du signal sur la période d'échantillonnage du <i>réglage automatique de la production</i> (AGC).<br><b>(Anti-Aliasing Filter)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Fonctionnement incorrect                 |             | Incapacité d'un <i>système de protection combiné</i> de fonctionner comme prévu pour assurer la protection voulue. Chacune des situations suivantes constituent un <i>fonctionnement incorrect</i> :<br><br><ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non-fonctionnement sur défaut – Absence de fonctionnement d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition de <i>défaute</i> pour laquelle il est conçu. La défaillance d'un composant de <i>système de protection</i> ne constitue pas un <i>fonctionnement incorrect</i> si le comportement du <i>système de protection combiné</i> est adéquat.</li> <li>2. Non-fonctionnement hors défaut – Absence de fonctionnement d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition autre que de <i>défaute</i> pour laquelle il est conçu, par exemple une oscillation de puissance, une sous-tension, une surexcitation ou une perte d'excitation. La défaillance d'un composant de <i>système de protection</i> ne constitue pas un <i>fonctionnement incorrect</i> si le comportement du <i>système de protection combiné</i> est adéquat.</li> </ol> |

| Terme                               | Acronyme   | Définition  |
|-------------------------------------|------------|---|
|                                     |            | <p>3. Fonctionnement lent sur défaut – Fonctionnement plus lent que requis d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition de <i>défaut</i>, si cette lenteur entraîne le fonctionnement du <i>système de protection combiné</i> d'au moins un autre <i>élément</i>.</p> <p>4. Fonctionnement lent hors défaut – Fonctionnement plus lent que requis d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition autre que de <i>défaut</i>, par exemple une oscillation de puissance, une sous-tension, une surexcitation ou une perte d'excitation, si cette lenteur entraîne le fonctionnement du <i>système de protection combiné</i> d'au moins un autre <i>élément</i>.</p> <p>5. Fonctionnement intempestif sur défaut – Fonctionnement inutile d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition de <i>défaut</i> touchant un autre <i>élément</i>.</p> <p>6. Fonctionnement intempestif hors défaut – Fonctionnement inutile d'un <i>système de protection combiné</i> dans une condition autre que de <i>défaut</i>. Le fonctionnement de <i>système de protection combiné</i> qui serait causé par des travailleurs pendant des activités d'entretien sur le site, d'essais, d'inspection, de construction ou de mise en service ne constitue pas un <i>fonctionnement incorrect</i>.</p> <p><b>(Misoperation)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Fournisseur de service de transport | <b>TSP</b> | <p>Entité qui administre le tarif de transport et qui fournit le <i>service de transport</i> aux <i>clients d'un service de transport</i> en vertu des conventions de <i>services de transport</i> qui s'appliquent.</p> <p><b>(Transmission Service Provider)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Fréquence programmée                |            | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>60,0 Hertz, sauf au cours d'une correction du temps.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>60,00 Hertz, sauf au cours d'une <i>correction de l'écart de temps</i>.</p> <p><b>(Scheduled Frequency)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Fréquence réelle                    | <b>FA</b>  | <p>Fréquence de l'<i>Interconnexion</i> mesurée en hertz (Hz).</p> <p><b>(Actual Frequency)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |

| Terme  | Acronyme    | Définition   |
|--|-------------|--|
| Gestion de la demande                        | <b>DSM</b>  | <p>Toutes les activités et tous les programmes mis en œuvre par une entité visée pour réduire la <i>demande</i>.</p> <p><b>(Demand-Side Management)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Gestion de l'échange involontaire            | <b>IM</b>   | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Terme utilisé dans le calcul de l'<i>ACE déclaré</i> pour permettre la gestion de l'<i>échange involontaire</i> et la correction de l'<i>écart de temps</i>. La valeur <i>I<sub>IM</sub></i> n'est pas utilisée pour les rattrapages unilatéraux et est nulle, à moins qu'une procédure régionale soit en place pour coordonner une méthode de contrôle de l'<i>échange involontaire</i> pour une interconnexion.</p> <p><b>(Inadvertent Interchange Management)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Gestion des charges modulables               | <b>DCLM</b> | <p>Mode de <i>gestion de la demande</i> qui est sous le contrôle direct du répartiteur. La <i>gestion des charges modulables</i> peut réguler la fourniture d'électricité à des appareils ou à des équipements individuels dans les installations du client. La présente définition de la gestion des charges modulables n'inclut pas la <i>demande interruptible</i>.</p> <p><b>(Direct Control Load Management)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Groupe de partage de la réponse en fréquence | <b>FRSG</b> | <p>Groupe constitué de deux ou plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> qui, collectivement, maintiennent, attribuent et fournissent les ressources d'exploitation nécessaires pour répondre, conjointement, à la somme des <i>obligations de réponse en fréquence</i> de ses membres.</p> <p><b>(Frequency Response Sharing Group)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Groupe de partage des réserves               | <b>RSG</b>  | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b></p> <p>Groupe formé de deux <i>responsables de l'équilibrage</i> ou plus qui, collectivement, maintiennent, répartissent et fournissent les réserves d'exploitation nécessaires à chacun d'eux pour rétablir le réseau suite à des contingences à l'intérieur du groupe. La programmation d'énergie provenant d'une <i>zone d'équilibrage adjacente</i> pour aider au rétablissement du réseau ne constitue pas nécessairement un partage des réserves, à la condition que la transaction soit réalisée en une rampe au cours de laquelle la partie agissant comme fournisseur serait raisonnablement tenue de mobiliser la production requise (ex. : 10 minutes). Si la transaction est réalisée plus rapidement (ex. : entre zéro et dix minutes), les zones deviennent un <i>groupe de partage des réserves</i> pour les besoins de la performance du contrôle en régime perturbé.</p> |

| Terme   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
|   |          | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>                     Groupe formé de deux <i>responsables de l'équilibrage</i> ou plus qui, collectivement, maintiennent, répartissent et fournissent les réserves d'exploitation nécessaires à chacun d'eux pour rétablir le réseau suite à des contingences à l'intérieur du groupe. La programmation d'énergie provenant d'une <i>zone d'équilibrage adjacente</i> pour aider au rétablissement du réseau ne constitue pas nécessairement un partage des réserves, à la condition que la transaction soit réalisée en une rampe au cours de laquelle la partie agissant comme fournisseur serait raisonnablement tenue de mobiliser la production requise (ex. : 10 minutes). Si la transaction est réalisée plus rapidement (ex. : entre 0 et 10 minutes), les zones deviennent un <i>groupe de partage des réserves</i> pour les besoins du rétablissement après une <i>contingence d'équilibrage à déclarer</i>.<br/> <b>(Reserve Sharing Group)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Groupe de partage de réserve réglante               |          | <p>Groupe formé d'au moins deux <i>responsables de l'équilibrage</i> qui, collectivement, maintiennent, répartissent et fournissent la <i>réserve réglante</i> nécessaire à chacun des <i>responsables de l'équilibrage</i> du groupe pour respecter les normes de régulation pertinentes.<br/> <b>(Regulation Reserve Sharing Group)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Heure civile  |          | <p>Période de 60 minutes qui se termine à l'heure pile. Toutes les inspections, toutes les mesures et tous les rapports sont basés sur l'<i>heure civile</i>, sauf indication contraire.<br/> <b>(Clock Hour)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Horizon de planification du transport à court terme |          | <p>La période de planification du transport qui couvre de l'année un à cinq.<br/> <b>(Near-Term Transmission Planning Horizon)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Horizon de planification du transport à long terme  |          | <p>Période de planification du <i>transport</i> qui s'étend de l'année six à l'année dix, et au-delà s'il faut tenir compte de projets qui pourraient prendre plus de dix ans à réaliser.<br/> <b>(Long-Term Transmission Planning Horizon)</b><br/>                     Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Hors pointe   |          | <p>Heures ou autres périodes que les pratiques commerciales du NAESB (North American Energy Standards Board), les contrats, les ententes ou les lignes directrices définissent comme des périodes de plus faible demande d'électricité.<br/> <b>(Off-Peak)</b></p>   |

| Terme                                   | Acronyme | Définition  |
|---|----------|---|
|   |          | Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Impact négatif sur la fiabilité         |          | Effet d'un événement qui entraîne une instabilité liée à la fréquence; une perte imprévue de charge ou de production; ou encore une séparation non commandée ou des déclenchements en cascade qui affectent une grande partie de l' <i>Interconnexion</i> .<br><b>(Adverse Reliability Impact)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Incident de cybersécurité               |          | Acte malveillant ou incident suspect : <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui, dans le cas d'un <i>système électronique BES</i> à impact élevé ou moyen, compromet ou vise à compromettre 1) un <i>périmètre de sécurité électronique</i>, 2) un <i>périmètre de sécurité physique</i> ou 3) un <i>système de contrôle ou de surveillance des accès électroniques (EACMS)</i> ; ou</li> <li>• qui perturbe ou vise à perturber le fonctionnement d'un <i>système électronique BES</i>.</li> </ul> <b>(Cyber Security Incident)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)                          |
| Incident de cybersécurité à déclarer    |          | <i>Incident de cybersécurité</i> qui a compromis ou perturbé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un <i>système électronique BES</i> qui effectue une ou plusieurs tâches de fiabilité d'une entité fonctionnelle ;</li> <li>• un <i>périmètre de sécurité électronique</i> d'un <i>système électronique BES</i> à impact élevé ou moyen ;</li> <li>• un <i>système de contrôle ou de surveillance des accès électroniques (EACMS)</i> d'un <i>système électronique BES</i> à impact élevé ou moyen.</li> </ul> <b>(Reportable Cyber Security Incident)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Indisponibilité forcée                  |          | 1. Retrait de l'exploitation d'un groupe de production, d'une ligne de transport ou de toute autre installation pour des raisons d'urgence.<br>2. Indisponibilité d'équipement à cause d'une défaillance imprévue.<br><b>(Forced Outage)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Information de système électronique BES |          | Information sur un <i>système électronique BES</i> qui pourrait être utilisée pour accéder sans autorisation au <i>système électronique BES</i> ou constituer une menace à sa sécurité. Une <i>information de système électronique BES</i> ne comprend pas les éléments d'information qui, pris séparément, ne constituent pas une menace ou ne pourraient pas être utilisés pour permettre l'accès non autorisé aux <i>systèmes électroniques BES</i> , tels que des   |

| Terme   | Acronyme    | Définition   |
|---|-------------|--|
|   |             | <p>noms de dispositif, des adresses IP individuelles sans contexte, des noms de <i>périmètre de sécurité électronique</i> et des énoncés de politique. Des exemples d'information de <i>système électronique BES</i> peuvent notamment comprendre des procédures de sécurité ou des informations de sécurité au sujet des <i>systèmes électroniques BES</i>, des <i>systèmes de contrôle des accès physiques</i>, des <i>systèmes de contrôle ou de surveillance des accès électroniques</i> qui ne sont pas accessibles au public et qui pourraient être utilisées pour permettre un accès ou une diffusion non autorisés ; des collections d'adresses réseau ; et la topologie réseau du <i>système électronique BES</i>.</p> <p><b>(BES Cyber System Information)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Installation  |             | <p>Ensemble d'équipements électriques qui fonctionnent comme un seul <i>élément</i> du <i>système de production-transport d'électricité</i> (Exemples : ligne, groupe de production, compensateur shunt, transformateur, etc.).</p> <p><b>(Facility)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Installation contrainte                                 |             | <p>Installation de transport (ligne, transformateur, disjoncteur, etc.) qui approche, a atteint ou a dépassé sa <i>limite d'exploitation du réseau</i> ou de sa <i>limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i>.</p> <p><b>(Constrained facility)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc. | <b>IEEE</b> |  |
| Instruction d'exploitation                              |             | <p>Commande donnée par le personnel chargé de l'exploitation en <i>temps réel</i> du <i>système de production-transport d'électricité</i> (BES) interconnecté afin de modifier ou de préserver l'état, la valeur de sortie ou la valeur d'entrée d'un <i>élément</i> du BES ou d'une <i>installation</i> du BES. (Un exposé à caractère général ou portant sur des options à envisager pour résoudre des problèmes d'exploitation du BES ne constitue pas une commande, et n'est donc pas considéré comme une <i>instruction d'exploitation</i>.)</p> <p><b>(Operating Instruction)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Interconnexion  |             | <p>Zone géographique dans laquelle les composantes du <i>système électrique interconnecté</i> fonctionnent en synchronisme, de sorte que la défaillance d'une ou de plusieurs de ces composantes peut nuire à la capacité qu'ont les exploitants d'autres composantes du système à assurer une <i>exploitation fiable</i> des <i>installations</i> dont ils</p>  |

| Terme   | Acronyme    | Définition   |
|---|-------------|--|
|   |             | <p>assurent la commande. Écrit avec une majuscule initiale, ce mot désigne un des quatre grands réseaux électriques en Amérique du Nord : <i>Interconnexion</i> de l'Est, <i>Interconnexion</i> de l'Ouest, <i>Interconnexion</i> ERCOT et <i>Interconnexion</i> du Québec.</p> <p><b>(Interconnection)</b></p> <p>Source : Terminologie de la fiabilité de la NERC (Site Internet de la NERC)</p>   |
| Interface de transit  |             | <p>1. Partie du réseau de <i>transport</i> pour laquelle le <i>logiciel de calcul de la répartition des échanges (IDC)</i> calcule l'écoulement de puissance à partir des <i>transactions d'échange</i>.</p> <p>2. Modélisation mathématique comprenant une ou plusieurs <i>installations</i> de transport supervisées – et, le cas échéant, une ou plusieurs <i>installations</i> de relève – permettant d'analyser l'incidence des transits de puissance sur le <i>système de production-transport d'électricité</i>.</p> <p><b>(Flowgate)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>                                       |
| Instruction d'exploitation                                  |             | <p>Commande donnée par le personnel chargé de l'exploitation en <i>temps réel</i> du <i>système de production-transport d'électricité</i> (BES) interconnecté afin de modifier ou de préserver l'état, la valeur de sortie ou la valeur d'entrée d'un <i>élément</i> du BES ou d'une <i>installation</i> du BES. (Un exposé à caractère général ou portant sur des options à envisager pour résoudre des problèmes d'exploitation du BES ne constitue pas une commande, et n'est donc pas considéré comme une <i>instruction d'exploitation</i>.)</p> <p><b>Operating Instruction)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Ligne d'interconnexion                                      |             | <p>Circuit raccordant deux <i>zones d'équilibrage</i>.</p> <p><b>(Tie Line)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Ligne de transport  |             | <p>Ensemble de supports, de conducteurs, d'isolateurs et d'accessoires associés qui achemine de l'énergie électrique d'un point à un autre d'un réseau électrique. Les lignes sont exploitées à des tensions relativement élevées, de 69 kV jusqu'à 765 kV, et peuvent transporter d'importantes quantités d'électricité sur de grandes distances.</p> <p><b>(Transmission Line)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion | <b>IROL</b> | <p><i>Limite d'exploitation du réseau</i> dont le dépassement pourrait entraîner l'instabilité, une séparation non commandée ou des <i>déclenchements en cascade</i> dont</p>  |

| Terme                           | Acronyme   | Définition   |
|---------------------------------|------------|--|
|                                 |            | l'effet serait néfaste pour la fiabilité du <i>système de production-transport d'électricité</i> .<br><b>(Interconnection Reliability Operating Limit)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Limite d'exploitation du réseau | <b>SOL</b> | <b>En vigueur jusqu'au 30 septembre 2026 :</b><br>Valeur (en mégawatts, mégavars, ampères, hertz, volts, etc.) qui satisfait le plus limitatif des critères d'exploitation prescrits pour une configuration donnée de réseau afin d'assurer une exploitation à l'intérieur de critères de fiabilité acceptables. Les <i>limites d'exploitation du réseau</i> sont basées sur certains critères d'exploitation qui comprennent, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>caractéristiques assignées des installations (caractéristiques assignées des installations ou des équipements applicables avant et après une contingence)</i></li> <li>• <i>caractéristiques assignées de stabilité transitoire (limites de stabilité applicables avant et après une contingence)</i></li> <li>• <i>caractéristiques assignées de stabilité en tension (limites de stabilité applicables avant et après une contingence)</i></li> <li>• <i>limites de tension du réseau (limites de tension applicables avant et après une contingence).</i></li> </ul> <b>En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2026:</b><br>Chacune des <i>caractéristiques assignées des installations, limites de tension du réseau</i> et limites de stabilité, applicables à des configurations données de <i>réseau</i> , utilisées dans l'exploitation du <i>système de production-transport d'électricité</i> pour surveiller et évaluer les états de fonctionnement <i>précontingence</i> et <i>postcontingence</i> .<br><b>(System Operating Limit)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Limite de stabilité             |            | Puissance maximale qui peut transiter par un point particulier du réseau sans compromettre la stabilité dans tout le réseau ou dans la partie du réseau où cette limite de stabilité s'applique.<br><b>(Stability Limit)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Limite de tension du réseau     |            | <b>En vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2026 :</b><br>Chacune des limites maximales et minimales de tension en régime permanent (en situations normale et d'urgence) qui permettent d'assurer un fonctionnement acceptable du <i>réseau</i> .<br><b>(System Voltage Limit)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |

| Terme  | Acronyme   | Définition  |
|--|------------|---|
| Logiciel de calcul de la répartition des échanges                                  | <b>IDC</b> | Mécanisme utilisé par les <i>coordonnateurs de la fiabilité</i> de l' <i>Interconnexion</i> de l'Est pour calculer la répartition des <i>transactions d'échange</i> passant par des <i>interfaces de transit</i> spécifiques. Il comprend une base de données de toutes les <i>transactions d'échange</i> et une matrice des <i>facteurs de répartition</i> pour l' <i>Interconnexion</i> de l'Est.<br><b>(Interchange Distribution Calculator)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Marge de fiabilité de transport<br><br>(Marge de fiabilité du réseau) <sup>6</sup> | <b>TRM</b> | Capacité de transfert nécessaire pour donner l'assurance raisonnable que le réseau de transport interconnecté sera sûr. La <i>marge de fiabilité de transport (TRM)</i> tient compte de l'incertitude inhérente aux conditions de réseau et de la nécessité d'avoir la flexibilité d'exploitation pour assurer un fonctionnement fiable du réseau quand les conditions de réseau changent.<br><b>(Transmission Reliability Margin)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Marge de partage de capacité<br><br>(Marge bénéficiaire de capacité) <sup>6</sup>  | <b>CBM</b> | <i>Capacité de transfert</i> ferme préservée par le fournisseur de service de transport à l'intention des <i>responsables de l'approvisionnement (LSE)</i> , dont les <i>charges</i> sont situées sur le réseau de ce <i>fournisseur de service de transport</i> , de façon que les <i>LSE</i> puissent avoir accès à la production des réseaux interconnectés afin de satisfaire aux exigences en matière de fiabilité de la production. La préservation d'une <b>CBM</b> à l'intention d'un <i>LSE</i> permet à celui-ci de se doter d'une puissance installée moins importante que celle qu'il lui aurait fallu, sans interconnexions, pour répondre à ses exigences en matière de fiabilité de la production. La capacité de transfert préservée à titre de <b>CBM</b> est destinée à être utilisée par le <i>LSE</i> seulement en cas d'urgence de déficit de production.<br><b>(Capacity Benefit Margin)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Mesure de la réponse en fréquence  | <b>FRM</b> | Médiane de toutes les observations de <i>réponse en fréquence</i> déclarées annuellement par les <i>responsables de l'équilibrage</i> ou les <i>groupes de partage de la réponse en fréquence</i> pour les événements de fréquence sélectionnés par l'ERO. Elle est exprimée en MW/0,1Hz.<br><b>(Frequency Response Measure)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Méthodologie des interfaces de transit   |            | Méthodologie qui identifie des <i>installations</i> clés en tant qu' <i>interfaces de transit</i> . La <i>capacité totale d'une interface de transit</i> est déterminée en fonction des <i>caractéristiques</i>   |

<sup>6</sup> Terme en usage dans la version française du document « Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec ».

| Terme   | Acronyme | Définition  |
|---|----------|---|
|   |          | <p>assignées des installations ainsi que des limites de tension et de stabilité. L'incidence des <i>engagements de transport en vigueur (ETC)</i> est déterminée par simulation. L'incidence de l'<i>ETC</i>, de la <i>marge de partage de capacité (CBM)</i> et de la <i>marge de fiabilité de transport (TRM)</i> est soustraite de la <i>capacité totale de l'interface de transit (TFC)</i> et les <i>capacités réoffertes</i> et les transits inverses y sont ajoutés afin de déterminer la valeur de la <i>capacité disponible de l'interface de transit (AFC)</i> pour cette <i>interface de transit</i>. Les <i>AFC</i> peuvent être utilisées pour calculer la <i>capacité de transfert disponible (ATC)</i>.<br/> <b>(Flowgate Methodology)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Méthodologie par chemin de transport spécifique |          | <p>Méthode de calcul selon laquelle la <i>capacité totale de transfert (TTC)</i> initiale est déterminée par simulation. La <i>capacité de transfert disponible (ATC)</i> s'obtient en retranchant de la <i>TTC</i> la <i>marge de partage de capacité (CBM)</i>, la <i>marge de fiabilité de transport (TRM)</i> et les <i>engagements de transport en vigueur (ETC)</i>, puis en ajoutant les <i>capacités réoffertes</i> et les transits inverses s'il y a lieu. Dans le cadre de cette méthode, les résultats de la <i>TTC</i> sont généralement présentés comme des capacités de chemin de transport spécifique.<br/> <b>(Rated System Path Methodology)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Méthodologie selon les échanges entre zones     |          | <p>Méthode selon laquelle la capacité incrémentale totale de transfert est déterminée par simulation et à partir de laquelle la <i>capacité totale de transfert (TTC)</i> peut être dérivée mathématiquement. La <i>capacité de transfert disponible (ATC)</i> s'obtient en retranchant de la <i>TTC</i> la <i>marge de partage de capacité (CBM)</i>, la <i>marge de fiabilité de transport (TRM)</i> et les <i>engagements de transport en vigueur (ETC)</i>, puis en ajoutant les <i>capacités réoffertes</i> et les transits inverses. Dans le cadre de cette méthode, les résultats de la <i>TTC</i> obtenus sont généralement rapportés sur une base de zone à zone.<br/> <b>(Area Interchange Methodology)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>                                     |
| Mettre à risque<br>(Mise à risque)              |          | <p>Exploitation du <i>système de production-transport d'électricité</i> dans des conditions faisant qu'il y a ou qu'il y aura vraisemblablement non-respect d'une <i>limite d'exploitation du réseau</i> ou d'une <i>limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i> au sein de l'<i>Interconnexion</i>, ou non-respect de toute autre norme ou tout autre critère de fiabilité d'exploitation de la NERC, d'une <i>organisation régionale de fiabilité</i> ou d'une entité locale.<br/> <b>(To burden, Burden)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme   | Acronyme   | Définition  |
|---|------------|---|
| Négociant   | <b>PSE</b> | <p>Entité qui achète ou vend de l'énergie, de la puissance et des <i>services d'exploitation en réseaux interconnectés</i>, et acquiert un titre à leur égard. Les <i>négociants</i> peuvent être des marchands affiliés ou non affiliés et posséder ou non leurs propres installations de production.</p> <p><b>(Purchasing-Selling Entity)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| <p>Niveau de fiabilité adéquat</p> <p>(Niveau de fiabilité recherché)</p> | <b>ALR</b> | <p>Le niveau de fiabilité adéquat (ALR) désigne l'état atteint par la conception, la planification et l'exploitation du <i>système de production-transport d'électricité (BES)</i> lorsque sont réalisés les objectifs de performance en matière de fiabilité énumérés ci-après. En outre, les objectifs d'évaluation en matière de fiabilité inclus dans la définition doivent être évalués afin de déterminer le risque pour la fiabilité associé à un niveau de fiabilité adéquat.</p> <p><b>OBJECTIFS DE PERFORMANCE ALR :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le <i>BES</i> ne subit pas d'instabilité, de séparation non commandée, de <i>déclenchements en cascade</i> ni d'effondrement de la tension, en régime d'exploitation normal ou lorsque le <i>BES</i> est soumis à des <i>perturbations</i> préétablies.</li> <li>2. La fréquence du <i>BES</i> est maintenue à l'intérieur des paramètres définis, en régime d'exploitation normal ou lorsque le <i>BES</i> est soumis à des <i>perturbations</i> préétablies.</li> <li>3. La tension du <i>BES</i> est maintenue à l'intérieur des paramètres définis, en régime d'exploitation normal ou lorsque le <i>BES</i> est soumis à des <i>perturbations</i> préétablies.</li> <li>4. Les <i>impacts négatifs sur la fiabilité</i> du <i>BES</i> par suite de <i>perturbations</i> à faible probabilité d'occurrence (contingences multiples, retraits d'équipement imprévus et non maîtrisés, événements de cybersécurité, actes malveillants, etc.) sont pris en charge.</li> <li>5. La remise en charge du <i>BES</i> après d'importantes <i>perturbations</i> du réseau entraînant des pannes générales et des indisponibilités étendues d'éléments du <i>BES</i> est réalisée d'une manière coordonnée et contrôlée.</li> </ol> <p><b>OBJECTIFS D'ÉVALUATION ALR :</b></p> <p>Le terme « niveau de fiabilité adéquat » (<i>adequate level of reliability</i>) est utilisé à l'article 215 (c)(1) de la <i>Federal Power Act</i>, qui spécifie quelles normes l'organisme de fiabilité électrique (ERO) peut élaborer et mettre en</p> |

| Terme   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
|   |          | <p>vigueur. L'article 215 n'autorise pas explicitement l'ERO à élaborer des normes relatives à l'adéquation et à la sécurité. Cependant, la présente définition de l'ALR vise à englober toutes les fonctions de l'ERO, y compris ses obligations d'évaluer l'adéquation des ressources et du <i>transport</i>.</p> <p>Une cible d'adéquation des capacités de <i>transport</i> et des capacités de production permettant de répondre à la demande prévue est un objectif inhérent et fondamental dans la planification, la conception et l'exploitation du <i>BES</i>. Les objectifs d'évaluation n'impliquent pas que les normes de fiabilité de la NERC exigent l'élaboration de tels ajouts ; ils ne sont pas directement liés aux activités d'élaboration et de mise en application de normes de la NERC.</p> <p>1. La capacité de <i>transport</i> du <i>BES</i> est évaluée afin de déterminer sa disponibilité compte tenu des demandes prévues du <i>BES</i> en régime d'exploitation normal ou en cas de <i>perturbations</i> préétablies.</p> <p>2. La capacité des ressources est évaluée afin de déterminer leur disponibilité compte tenu des demandes prévues du <i>BES</i> en régime d'exploitation normal ou en cas de <i>perturbations</i> préétablies.</p> <p><b>(Adequate Level of Reliability)</b></p> <p>Source: Définition NERC de Adequate Level of Reliability (dépôt informationnel à la FERC)</p> |
| <p>Niveau de fiabilité adéquat pour l'Interconnexion du Québec</p> <p>(Niveau de fiabilité recherché pour l'Interconnexion du Québec)</p> |          | <p>Voir la définition de « niveau de fiabilité adéquat ».</p> <p><b>(Adequate Level of Reliability for the Québec Interconnection)</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>  |
| <p>Non raccordée au RTP</p>   |          | <p>Un élément est « non raccordé au RTP » s'il n'existe aucune succession continue d'éléments RTP le raccordant au RTP.</p> <p><b>Not connected to the RTP</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF).</p>   |
| <p>Norme de fiabilité</p>   |          | <p>Exigence approuvée par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis en vertu de l'article 215 de la <i>Federal Power Act</i>, ou approuvée ou reconnue par un organisme gouvernemental pertinent dans un territoire juridique autre que les États-Unis, et visant à assurer</p>   |

| Terme  | Acronyme   | Définition   |
|--|------------|--|
|  |            | <p><i>l'exploitation fiable du système électrique interconnecté.</i> Ce terme inclut les exigences visant l'exploitation d'installations existantes du <i>système électrique interconnecté</i>, notamment la cybersécurité, ainsi que la conception des ajouts ou modifications planifiés à ces installations dans la mesure où ces ajouts ou modifications sont nécessaires pour assurer <i>l'exploitation fiable du système électrique interconnecté</i> ; toutefois, ce terme n'inclut pas les exigences visant l'agrandissement de ces installations ou la construction de nouvelles capacités de transport ou de production.</p> <p><b>(Reliability Standard)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Norme de performance du réglage  | <b>CPS</b> | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>Norme de fiabilité qui définit les limites de <i>l'écart de réglage de la zone d'un responsable de l'équilibrage</i> au cours d'une période donnée.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>Méthode de réglage de <i>l'ACE déclaré</i> par rapport à <i>l'écart de fréquence</i>, sous la forme d'une moyenne mobile sujette à une limite. Cette méthode permet de déterminer que le <i>réglage secondaire (AGC)</i> est suffisant pour maintenir l'équilibre énergétique et la <i>fréquence programmée</i>.</p> <p><b>(Control Performance Standard)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Obligation de réponse en fréquence                                     | <b>FRO</b> | <p>La part de la <i>réponse en fréquence</i> d'un <i>responsable de l'équilibrage</i> nécessaire pour l'exploitation fiable d'une <i>Interconnexion</i>. Elle est exprimée en MW/0,1Hz.</p> <p><b>(Frequency Response Obligation)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Organisation régionale de fiabilité <sup>7</sup><br>(Entité régionale) | <b>RRO</b> | <ol style="list-style-type: none"> <li>Entité qui s'assure qu'une zone définie du <i>système de production-transport d'électricité</i> est fiable, adéquate et sécurisée.</li> <li>Membre de la North American Electric Reliability Corporation (NERC). L'<i>organisation régionale de fiabilité</i> peut agir comme <i>responsable de la surveillance de la conformité</i>.</li> </ol> <p><b>(Regional Reliability Organization)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |

<sup>7</sup> Note d'Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF) : L'organisation régionale de fiabilité (entité régionale) pour le Québec est le Northeast Power Coordinating Council (NPCC).

| Terme  | Acronyme | Définition   |
|--|----------|--|
| Périmètre de sécurité électronique                       |          | Frontière logique qui entoure le réseau sur lequel les <i>système électronique BES</i> sont connectés au moyen d'un protocole routable.<br><b>(Electronic Security Perimeter)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Périmètre de sécurité physique                           |          | Frontière physique qui entoure les lieux où se trouvent des <i>actifs électroniques BES</i> , des <i>systèmes électroniques BES</i> ou des <i>systèmes de contrôle ou de surveillance des accès électroniques</i> , et dont l'accès est contrôlé.<br><b>(Physical Security Perimeter)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)                                  |
| Période de rétablissement après contingence              |          | Période qui commence au moment où la capacité commence à diminuer au cours de la minute suivant le début d'une <i>contingence d'équilibrage à déclarer</i> , et qui se termine 15 minutes plus tard. <b>(Contingency Event Recovery Period)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Période de rétablissement de la réserve pour contingence |          | Période d'au plus 90 minutes qui suit la <i>période de rétablissement après contingence</i> .<br><b>(Contingency Reserve Restoration Period )</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Personnel de soutien à l'exploitation                    |          | Personnes qui effectuent la coordination ou l'évaluation des retraits pour la journée en cours et le lendemain, ou qui déterminent des limites SOL, des limites IROL ou des abaques d'exploitation, pour soutenir directement l'exploitation en <i>temps réel</i> du <i>BES</i> .<br><b>(Operations Support Personnel)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Perte de charge non subordonnée                          |          | Perte de charge non interruptible qui ne comprend pas : (1) la <i>perte de charge subordonnée</i> , (2) la réponse d'une <i>charge sensible à la tension</i> , ou (3) une <i>charge</i> qui est débranchée du <i>réseau</i> par un équipement de consommation.<br><b>(Non-Consequential Load Loss)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)                     |
| Perte de charge subordonnée                              |          | Toute <i>charge</i> qui a cessé d'être alimentée par le réseau de <i>transport</i> en raison de la mise hors service d' <i>installations de transport</i> par un <i>système de protection</i> conçu pour isoler un <i>défaut</i> .<br><b>(Consequential Load Loss)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Perturbation   |          | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>1. Tout événement imprévu qui provoque une condition anormale du réseau.<br>2. Tout dérangement du réseau électrique.<br>3. Changement inattendu dans l' <i>écart de réglage d'une zone (ACE)</i> qui est causé par une défaillance de production ou une interruption de charge soudaine.   |

| Terme                                | Acronyme   | Définition  |
|--------------------------------------|------------|---|
|                                      |            | <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tout événement imprévu qui provoque une condition anormale du réseau.</li> <li>2. Tout dérangement du réseau électrique.</li> <li>3. Changement inattendu dans l'<i>ACE déclaré</i> qui est causé par une défaillance de production ou une interruption de charge soudaine.</li> </ol> <p><b>(Disturbance)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Plan d'exploitation                  |            | <p>Document qui définit un groupe d'activités permettant d'atteindre l'objectif visé. Un <i>plan d'exploitation</i> peut contenir des <i>procédures et des processus d'exploitation</i>. Constitue un exemple de <i>plan d'exploitation</i> tout plan de remise en charge du réseau propre à une compagnie et comprenant notamment une <i>procédure d'exploitation</i> pour le démarrage autonome de groupes de production ainsi que des <i>processus d'exploitation</i> pour communiquer à d'autres entités la progression de la remise en charge.</p> <p><b>(Operating Plan)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Plan de défense                      |            | <p>Voir la définition de « <i>automatisme de réseau</i> ».</p>  |
| Plan de fiabilité régional           | <b>RRP</b> | <p>Plan qui désigne les <i>coordonnateurs de la fiabilité</i> et les <i>responsables de l'équilibrage</i> à l'intérieur de l'<i>organisation régionale de fiabilité</i>, et qui explique comment se fera la coordination de la fiabilité.</p> <p><b>(Regional Reliability Plan)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Plan d'actions correctives           |            | <p>Liste des actions, avec leurs échéances, à mettre en œuvre pour remédier à un problème particulier.</p> <p><b>(Corrective Action Plan)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Planificateur de réseau de transport | <b>TP</b>  | <p>Entité qui élabore un plan à long terme (en général d'un an et plus), pour assurer la fiabilité (l'adéquation) des réseaux de transport d'électricité interconnectés à l'intérieur de sa partie dans la zone d'un <i>responsable de la planification</i>.</p> <p><b>(Transmission Planner)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Planificateur des ressources         | <b>RP</b>  | <p>Entité qui élabore un plan à long terme (généralement d'un an et plus) pour l'adéquation des ressources à des charges spécifiques (besoins en puissance et en énergie des clients) à l'intérieur de la zone d'un <i>responsable de la planification</i>.</p> <p><b>(Resource Planner)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme                                  | Acronyme   | Définition  |
|--|------------|---|
| Point d'accès électronique             | <b>EAP</b> | Interface d' <i>actif électronique</i> , sur un <i>périmètre de sécurité électronique</i> qui permet d'établir une communication routable entre des <i>actifs électroniques</i> à l'extérieur d'un <i>périmètre de sécurité électronique</i> et des <i>actifs électroniques</i> à l'intérieur du <i>périmètre de sécurité électronique</i> .<br><b>(Electronic Access Point)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Point de livraison                     | <b>POD</b> | Endroit que le <i>fournisseur de service de transport</i> désigne sur son réseau de transport comme point de sortie d'une <i>transaction d'échange</i> ou comme endroit où un <i>responsable de l'approvisionnement</i> reçoit son énergie.<br><b>(Point of Delivery)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Point de réception                     | <b>POR</b> | Endroit que le <i>fournisseur de service de transport</i> désigne sur son réseau de transport comme point d'entrée d'une <i>transaction d'échange</i> ou comme endroit où un producteur livre l'électricité qu'il produit.<br><b>(Point of Receipt)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Procédure d'exploitation               |            | Document qui décrit les étapes précises que doivent suivre ou les tâches que doivent accomplir un ou plusieurs exploitants pour atteindre des objectifs d'exploitation particuliers. Les étapes d'une <i>procédure d'exploitation</i> doivent être suivies dans l'ordre de leur présentation et réalisées par les exploitants désignés. Un document qui indique les étapes précises que doit suivre un répartiteur pour retirer de l'exploitation une ligne de transport est un exemple de <i>procédure d'exploitation</i> .<br><b>(Operating Procedure)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Processus d'ajustement mutuel de l'ACE | <b>ADI</b> | <b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Programme d'échange neutre en fréquence auquel participent plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> dans le but de réduire leur réglage de la production et leur <i>ACE déclaré</i> au moyen de compensations appliquées à des composantes d' <i>échange net réel</i> ou d' <i>échange net programmé</i> de l'ACE afin de rapprocher de zéro la valeur de l'ACE pour chaque participant.<br><b>(ACE Diversity Interchange)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Processus d'exploitation               |            | Document qui décrit les grandes étapes à suivre pour atteindre un objectif général d'exploitation. Un <i>processus d'exploitation</i> comporte des options que l'on peut choisir en fonction de conditions en <i>temps réel</i> . Une directive d'exploitation pour le contrôle de la haute tension est un exemple de <i>processus d'exploitation</i> .<br><b>(Operating Process)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |

| Terme  | Acronyme | Définition  |
|--|----------|---|
| Producteur indépendant                                     | IPP      | Entité qui possède ou exploite une installation de production d'électricité qui n'est pas comprise dans la base tarifaire d'un service public. Ce terme désigne notamment les coproducteurs, les petits producteurs d'électricité et tous les autres producteurs d'électricité sans vocation de service public, tels les producteurs grossistes exemptés, qui vendent de l'électricité.<br><b>(Independent Power Producer)</b><br><small>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF).</small>   |
| Programme de DST   |          | Programme de délestage de charge automatique constitué de relais et de commandes dispersés servant à atténuer les effets des sous-tensions touchant le <i>système de production-transport d'électricité</i> (BES) et entraînant une instabilité de la tension, un effondrement de la tension ou des <i>déclenchements en cascade</i> . Cette définition exclut le délestage de charge en sous-tension à commande centralisée.<br><b>(Undervoltage Load Shedding Program)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Programme d'échange  |          | La quantité (en mégawatts), les moments de début et de fin, la période, le taux et le temps des rampes initiales et finales, ainsi que le type d'une <i>transaction d'échange</i> convenue, nécessaires pour assurer la livraison et la réception de la puissance et de l'énergie entre la <i>zone d'équilibrage productrice</i> et la <i>zone d'équilibrage consommatrice</i> impliquées dans la transaction.<br><b>(Interchange Schedule)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Programme d'échange dynamique<br>ou<br>Programme dynamique |          | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'un <i>programme d'échange</i> , à la variable <i>échange net programmé</i> (NIs) des équations de l' <i>écart de réglage de zone</i> (ACE) (ou tout processus de réglage équivalent) des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.<br><br><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'un <i>programme d'échange</i> , au terme <i>échange net programmé</i> (NIs) de l' <i>ACE déclaré</i> des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.<br><br><b>(Dynamic Interchange Schedule, Dynamic Schedule)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Programme d'entretien des systèmes de protection           | PSMP     | Un programme continu par lequel des composants des <i>systèmes de protection, des réenclencheurs automatiques et des déclencheurs à pression soudaine</i> sont maintenus en marche et le fonctionnement correct   |

| Terme                                     | Acronyme  | Définition   |
|---|-----------|--|
|   |           | <p>des composants défectueux de travail est rétabli. Un programme d'entretien d'un composant spécifique comprend une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier – Déterminer que le composant fonctionne correctement</li> <li>• Surveiller – Observer le fonctionnement de routine du composant en service</li> <li>• Tester – Appliquer des signaux à un composant afin d'observer le comportement de la performance fonctionnelle ou le comportement à la sortie ou pour diagnostiquer les problèmes.</li> <li>• Inspecter – Examiner les signes de défaillance du composant, une baisse de performance ou une dégradation</li> <li>• Calibrer – Régler le seuil d'opération ou la précision de mesure d'élément de mesure pour respecter l'exigence prévue sur la performance.</li> </ul> <p><b>(Protection System Maintenance Program)</b><br/> <small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p> |
| Programmer<br>Programme                   |           | <p>(Verbe) Établir un plan ou une entente en vue de réaliser une <i>transaction d'échange</i>.<br/>           (Nom) <i>Programme d'échange</i>.<br/> <b>(Schedule)</b><br/> <small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small></p>  |
| Propriétaire d'installation de production | <b>GO</b> | <p>Entité qui : 1) possède et entretient des <i>installations</i> de production d'électricité (<i>propriétaire d'installation de production</i> de catégorie 1) ; ou 2) possède ou entretient des <i>sources d'énergie raccordées au moyen d'onduleurs</i> hors RTP qui ont une puissance nominale combinée égale ou supérieure à 50 MVA, ou qui contribuent à fournir une telle puissance, et qui sont raccordées par un dispositif conçu principalement pour injecter cette production à un point de raccordement commun à une tension égale ou supérieure à 44 kV (<i>propriétaire d'installation de production</i> de catégorie 2).</p> <p><b>(Generator Owner)</b><br/> <small>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF).</small></p>   |
| Propriétaire d'installation de transport  | <b>TO</b> | <p>Entité qui possède et entretient des <i>installations</i> de transport.</p> <p><b>(Transmission Owner)</b></p>  |

| Terme                              | Acronyme | Définition   |
|------------------------------------|----------|--|
|                                    |          | Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Pseudo-interconnexion              |          | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'une <i>ligne d'interconnexion</i>, au terme <i>échange net réel</i> (<math>NI_A</math>) des équations de l'<i>ACE déclaré</i> (ou tout processus de réglage équivalent) des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2026 :</b><br/>Transfert d'énergie variable mis à jour en <i>temps réel</i> et incorporé, au même titre qu'une <i>ligne d'interconnexion</i>, au terme <i>échange net réel</i> (<math>NI_A</math>) l'<i>ACE déclaré</i> des <i>responsables de l'équilibrage</i> touchés.</p> <p><b>(Pseudo-Tie)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Puissance active                   |          | <p>Partie de l'électricité qui fournit de l'énergie à la <i>charge</i>.<br/><b>(Real Power)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Puissance réactive                 |          | <p>Partie de l'électricité qui crée et maintient les champs magnétiques et électriques des équipements à courant alternatif. La plupart des équipements magnétiques, comme les moteurs et les transformateurs, ont besoin de <i>puissance réactive</i>. Cette puissance est également nécessaire pour compenser les pertes réactives dans les installations de transport. La <i>puissance réactive</i> est produite par les alternateurs, les compensateurs synchrones ainsi que des dispositifs électrostatiques comme les condensateurs; elle influe directement sur la tension du réseau électrique. Elle est habituellement exprimée en kilovars (kvar) ou en mégavars (Mvar).<br/><b>(Reactive Power)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>          |
| Raccordée au RTP                   |          | <p>Un élément est « raccordé au RTP » s'il existe au moins une succession continue d'éléments RTP le raccordant au RTP.<br/><b>Connected to the RTP</b><br/>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF).</p>   |
| Rapport de gestion des congestions |          | <p>Rapport produit par le <i>logiciel de calcul de la répartition des échanges</i> lorsqu'un <i>coordonnateur de la fiabilité</i> déclenche la procédure d'allègement de la <i>charge</i> de transport (TLR). Ce rapport indique les transactions ainsi que les réductions de la charge locale et de la charge en réseau que l'on doit mettre en œuvre pour réaliser</p>   |

| Terme   | Acronyme   | Définition  |
|---|------------|---|
|   |            | l'allègement de charge demandé par ce <i>coordonnateur de la fiabilité</i> .<br><b>(Congestion Management Report)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Réduction   |            | Diminution, dans le cadre d'une <i>transaction d'échange</i> , de la livraison de puissance ou d'énergie programmée.<br><b>(Curtailment)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Registre des entités visées par les normes de fiabilité<br><br>(Registre des entités visées)                                      |            | Document approuvé par la Régie de l'énergie, identifiant les entités visées par les normes de fiabilité ainsi que leurs fonctions et leurs installations.<br><b>(Register of Entities Subject to Reliability Standards )<br/>(Register of Entities)</b><br>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)  |
| Registre TLR<br><br>(Transmission Loading Relief)<br><br>(À des fins de clarification, la NERC a ajouté la signification de TLR.) |            | Rapport qui doit être déposé, dans une forme prescrite, après chaque allègement de la charge de transport (TLR) de niveau 2 ou plus. Le <i>logiciel de calcul de la répartition des échanges (IDC)</i> de la NERC prépare le rapport en vue de son examen par le <i>coordonnateur de la fiabilité</i> émetteur. Après l'approbation du rapport par le <i>coordonnateur de la fiabilité</i> émetteur, le rapport est déposé électroniquement dans une zone publique du site Internet de la NERC.<br><b>(TLR (Transmission Loading Relief) Log)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Réglage automatique de la production  | <b>AGC</b> | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Automatisme conçu et utilisé pour ajuster la <i>demande</i> et les ressources d'une <i>zone d'équilibrage</i> afin d'aider à maintenir l' <i>ACE déclaré</i> de cette <i>zone d'équilibrage</i> sous les limites prescrites par les normes de fiabilité de la NERC applicables.<br><br><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Automatisme conçu et utilisé pour ajuster la <i>demande</i> et les ressources d'une <i>zone d'équilibrage</i> afin d'aider à maintenir l' <i>ACE déclaré</i> de cette <i>zone d'équilibrage</i> sous les limites prescrites par les <i>normes de fiabilité</i> de la NERC applicables.<br><br><b>(Automatic Generation Control)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Réglage conjoint  |            | <i>Réglage automatique de la production</i> , par deux ou plusieurs <i>responsables de l'équilibrage</i> , sur des groupes détenus en copropriété.<br><b>(Joint Control)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |

| Terme                                   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
| Réglage de la compensation en fréquence | FBS      | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>Un nombre, fixe ou variable, normalement exprimé en MW/0,1Hz, compris dans l'équation de l'<i>écart de réglage de la zone (ACE)</i> d'un <i>responsable de l'équilibrage</i> pour tenir compte de la contribution inverse de la <i>réponse en fréquence du responsable de l'équilibrage</i> à l'<i>Interconnexion</i> et décourager le retrait de réponse par l'intermédiaire de systèmes de contrôle secondaires.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>Nombre négatif, fixe ou variable, exprimé en MW/0,1Hz, compris dans l'<i>ACE déclaré</i> d'un <i>responsable de l'équilibrage</i> pour tenir compte de la <i>réponse en fréquence du responsable de l'équilibrage</i> à l'<i>écart de fréquence de l'Interconnexion</i> et pour décourager le retrait de réponse par l'intermédiaire de systèmes de contrôle secondaires.<br/><b>(Frequency Bias Setting)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Réglage de la fréquence                 |          | <p>Aptitude d'un <i>responsable de l'équilibrage</i> à aider l'<i>Interconnexion</i> à maintenir la <i>fréquence programmée</i>. Cette aide peut inclure à la fois la réponse du régulateur de vitesse de la turbine et le <i>réglage automatique de la production (AGC)</i>.<br/><b>(Frequency Regulation)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Répartiteur                             |          | <p>Personne dans un <i>centre de contrôle</i> d'un <i>responsable de l'équilibrage</i>, d'un <i>exploitant de réseau de transport</i> ou d'un <i>coordinateur de la fiabilité</i> qui assure en <i>temps réel</i> l'exploitation ou la commande de l'exploitation du <i>système de production-transport d'électricité (BES)</i>.<br/><b>(System Operator)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Répartition optimale de la production   |          | <p>Répartition de la demande parmi des groupes de production individuels en exploitation de façon à réaliser la production d'électricité la plus économique.<br/><b>(Economic Dispatch)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Répartition par blocs                   |          | <p>Ensemble de règles de répartition, qui pour une charge donnée, déterminent une quantité de production à répartir. Pour accomplir ceci, la capacité d'un groupe de production est segmentée en « blocs » susceptibles d'alimenter la charge, chacun d'eux étant groupé et ordonnancé par rapport aux autres (suivant différents paramètres, notamment l'efficacité, la production au fil de l'eau ou l'approvisionnement en combustible, ou l'état « production obligatoire »).<br/><b>(Block Dispatch)</b><br/>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme                                  | Acronyme   | Définition   |
|--|------------|--|
| Réponse en fréquence                   |            | <p>(Équipement) Capacité d'un système ou de ses éléments à réagir ou à répondre à un changement dans la fréquence du réseau.</p> <p>(Réseau) Somme du changement de la demande et du changement de la production, divisée par le changement de la fréquence; exprimée en mégawatts par 0,1 Hertz (MW/0,1 Hz).</p> <p><b>(Frequency Response)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Réseau                                 |            | <p>Ensemble de composants de production, de transport et de distribution d'énergie électrique.</p> <p><b>(System)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Réseau « bulk » <sup>8</sup><br>(NPCC) | <b>BPS</b> | <p>Réseaux électriques interconnectés à l'intérieur du Nord-Est de l'Amérique du Nord et comprenant des éléments de réseau sur lesquels des défauts ou perturbations peuvent avoir des effets nuisibles significatifs à l'extérieur de la zone locale.</p> <p><b>(Bulk Power System) ou (Bulk Power-System)</b></p> <p>Source : Critère A-07 (Glossaire de termes du NPCC) (NPCC)</p>  |
| Réseau de transport principal          | <b>RTP</b> | <p>Seuls les <i>éléments</i>, les groupes d'<i>éléments</i> et les installations situés au Québec sont visés par la présente définition.</p> <p><b>Principe de base</b></p> <p>Font partie du <i>réseau de transport principal</i> les <i>éléments de transport</i> exploités à une tension de 300 kV ou plus ainsi que les ressources de <i>puissance active</i> et de <i>puissance réactive</i> raccordées à une tension de 300 kV ou plus, sous réserve des inclusions et exclusions ci-après. Ne peuvent être exclues les <i>éléments de transport</i> exploités à une tension de 700 kV ou plus ainsi que les <i>éléments de transport</i> qui sont connexes aux <i>éléments de transport</i> exploités à une tension de 700 kV ou plus. Sont exclues les installations servant à l'alimentation de la charge locale.</p> <p><b>Inclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>I1</b> : Transformateurs dont un côté est exploité à une tension de 700 kV ou plus ainsi que les jeux de barres connexes.</li> <li>• <b>I2</b> : Ressource(s) de production faisant partie d'une centrale ou d'une installation dont la puissance nominale brute combinée est supérieure à 75 MVA et :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cas d'une ressource de production</li> </ul> </li> </ul> |

<sup>8</sup> Terme et acronyme utilisés dans les Annexes Québec.

| Terme | Acronyme | Définition  |
|-------|----------|---|
|       |          | <p><i>raccordée au RTP</i>, les circuits d'alternateur jusqu'au côté haute tension du ou des transformateurs élévateurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cas d'une ressource de production <i>non raccordée au RTP</i>, les circuits d'alternateur jusqu'au côté basse tension du ou des transformateurs élévateurs.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>I3</b> : <i>Ressources à démarrage autonome</i> figurant dans le plan de remise en charge de l'exploitant de réseau de transport.</li> <li>• <b>I4</b> : <i>Ressources de production décentralisées</i> ayant une puissance nominale brute combinée supérieure à 75 MVA et raccordées par un dispositif conçu principalement pour injecter cette production à un point de raccordement commun. Dans un tel cas, les installations désignées comme faisant partie du <i>RTP</i> sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• chaque ressource individuelle, et</li> <li>• le dispositif conçu principalement pour transporter la production, à partir du point où ces ressources sont regroupées de manière à constituer une puissance supérieure à 75 MVA, jusqu'à un point de raccordement commun.</li> </ul> </li> <li>• <b>I5</b> : Dispositifs statiques ou dynamiques (à l'exclusion des groupes de production), servant exclusivement à fournir ou à absorber de la <i>puissance réactive</i>, sous réserve de l'exclusion E4, et qui sont raccordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• à une tension de 300 kV ou plus ; ou</li> <li>• à un transformateur élévateur dédié ayant un côté haute tension à 300 kV ou plus ; ou</li> <li>• par un transformateur et ses jeux de barres connexes couverts par l'inclusion I1 ; ou</li> <li>• par un transformateur élévateur dédié qui est raccordé à un des jeux de barres connexes couverts par l'inclusion I1.</li> </ul> </li> <li>• <b>I6</b> : Installations qui relient l'<i>Interconnexion</i> du Québec à une autre <i>Interconnexion</i>, selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les installations qui, en exploitation normale, sont synchronisées à l'<i>Interconnexion</i> du Québec, sont incluses dans le RTP les installations de <i>transport</i>, y compris les convertisseurs de courant continu et tous les <i>éléments</i> associés, qui constituent le trajet principal de transit d'énergie entre les <i>installations</i> du <i>BES</i> situées dans l'autre territoire et les <i>éléments</i> de <i>transport</i> faisant partie</li> </ul> </li> </ul> |

| Terme | Acronyme | Définition  |
|-------|----------|---|
|       |          | <p>du <i>RTP</i> ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les installations qui, en exploitation normale, sont synchronisées à une <i>Interconnexion</i> autre que l'<i>Interconnexion</i> du Québec, sont incluses dans le <i>RTP</i> les <i>installations</i> auxquelles la définition du <i>système de production-transport d'électricité (BES)</i> s'applique, à la différence suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour les <i>éléments</i> visés par l'inclusion I2 de la définition du <i>BES</i>, les groupes individuels d'une puissance nominale brute de 20 MVA ou plus doivent être compris dans une centrale dont la puissance nominale brute combinée est supérieure à 50 MVA ;</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Remarque 1</b> : Dans l'application hiérarchique de la définition du <i>RTP</i>, les exclusions ont préséance sur les inclusions à l'exception de l'inclusion I6. Un élément inclus en vertu de l'inclusion I6 ne peut être exclu en vertu des exclusions E1, E2, E3 ou E4 de la définition du <i>RTP</i>.</p> <p><b>Exclusions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E1</b> : Réseaux radiaux. Un réseau radial est un groupe d'<i>éléments</i> de <i>transport</i> contigus rayonnant depuis un seul point de raccordement à une tension de 300 kV ou plus, et : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne servant qu'à alimenter une <i>charge</i> ; ou</li> <li>• ne comportant que des ressources de production non couvertes par les inclusions I2, I3 et I4 et ayant une puissance nominale brute combinée inférieure ou égale à 75 MVA ; ou</li> <li>• servant à alimenter une <i>charge</i> et comportant des ressources de production non couvertes par les inclusions I2, I3 et I4, et dont la production non destinée à la distribution a une puissance nominale brute combinée inférieure ou égale à 75 MVA.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Remarque 1</b> : La présence d'un dispositif de sectionnement normalement ouvert entre des réseaux radiaux n'a aucun effet sur cette exclusion, à moins que ce dispositif puisse être utilisé pour des transits d'énergie entre différentes parties du <i>réseau de transport principal</i>.</p> <p><b>Remarque 2</b> : La présence d'une boucle contiguë, exploitée à une tension inférieure ou égale à 50 kV entre deux configurations jugées</p> |

| Terme | Acronyme | Définition  |
|-------|----------|---|
|       |          | <p>comme étant des réseaux radiaux, n'a aucun effet sur cette exclusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E2</b> : Groupe ou ensemble de groupes de production raccordé en aval du compteur de distribution d'un client et servant à alimenter en tout ou en partie la <i>charge</i> de distribution, pourvu que : i) la puissance nette injectée dans le <i>RTP</i> ne dépasse pas 75 MVA, et ii) des services d'alimentation de réserve, de secours et d'entretien soient fournis au groupe ou à l'ensemble des groupes de production ou à la <i>charge</i> de distribution soit par un <i>responsable de l'équilibrage</i>, soit en vertu d'une obligation contraignante d'un <i>propriétaire d'installation de production</i> ou d'un <i>exploitant d'installation de production</i>, soit selon des conditions approuvées par un organisme réglementaire pertinent.</li> <li>• <b>E3</b> : Réseaux locaux. Un réseau local est un groupe d'<i>éléments</i> de <i>transport</i> contigus exploités à une tension inférieure à 700 kV qui alimente une <i>charge</i> plutôt que de faire transiter de l'énergie entre des parties du <i>réseau de transport principal</i>. Un réseau local est alimenté par plusieurs points de raccordement à une tension de 300 kV ou plus afin d'améliorer la qualité du service de distribution, et non pour assurer des transferts d'énergie entre différentes parties du <i>réseau de transport principal</i>. Le réseau local est caractérisé par ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une production limitée y est raccordée : le réseau local et les <i>éléments</i> qui le composent ne comprennent pas de ressources de production couvertes par l'inclusion I2, I3 ou I4 et leur puissance globale de production non destinée à la distribution n'est pas supérieure à 75 MVA (puissance nominale brute).</li> <li>• <b>E4</b> : Équipements de régulation de la <i>puissance réactive</i> installés exclusivement pour combler les besoins en alimentation de la charge.</li> </ul> </li> </ul> <p>Remarque 1 : Des <i>éléments</i> peuvent être inclus ou exclus au cas par cas, à la demande d'une entité, en suivant la procédure de demande d'exception.</p> <p>Remarque 2 : Tous les termes et acronymes en italique dans le présent document sont définis au Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité.</p> |

| Terme                                   | Acronyme | Définition  |
|---|----------|---|
|   |          | <p>Remarque 3 : Veuillez consulter le Document de référence sur la définition du réseau de transport principal pour des clarifications additionnelles.</p> <p><b>(Main Transmission System)</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>  |
| Réseau interconnecté d'Amérique du Nord |          | <p>Voir la définition de « <i>système de production-transport d'électricité</i> ».</p> <p><b>(North American Interconnected Power System)</b></p> <p>Source : Coordonnateur de la fiabilité au Québec</p>   |
| Réserve arrêtée                         |          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réserve de production qui n'est pas raccordée au réseau, mais qui peut répondre à la demande dans un délai déterminé.</li> <li>2. Charge interruptible qui peut être retirée du réseau dans un délai déterminé.</li> </ol> <p><b>(Non-Spinning Reserve)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Réserve d'exploitation                  |          | <p>Capacité au-delà de la demande ferme du réseau requise pour pourvoir à la régulation, à la marge d'erreur de prévision de la charge, aux indisponibilités forcées et programmées des équipements et à la protection de la zone locale. Elle comprend la réserve tournante et la réserve arrêtée.</p> <p><b>(Operating Reserve)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Réserve pour contingence                |          | <p>Réserve de puissance que le <i>responsable de l'équilibrage</i> peut déployer pour répondre à une <i>contingence d'équilibrage</i> ou à d'autres contingences (notamment des alertes de <i>défaillance en énergie</i> définies dans la norme EOP connexe). Un <i>responsable de l'équilibrage</i> peut inclure dans les moyens dont il dispose pour rétablir la <i>réserve pour contingence</i> la capacité de réduire la <i>demande ferme</i>, mais ne doit utiliser un tel moyen que si les deux conditions suivantes sont remplies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il fait face à une <i>alerte de défaillance en énergie</i> déclarée par son <i>coordonnateur de la fiabilité</i> ; et il utilise sa <i>réserve pour contingence</i> afin de remédier à une urgence d'exploitation conformément à son <i>plan d'exploitation d'urgence</i> et</li> <li>• il utilise sa <i>réserve pour contingence</i> afin de remédier à une urgence d'exploitation conformément à son <i>plan d'exploitation d'urgence</i>.</li> </ul> <p><b>(Contingency Reserve)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |

| Terme                                     | Acronyme   | Définition   |
|---|------------|--|
| Réserve réglante                          |            | Quantité de réserve asservie au <i>réglage automatique de la production</i> , suffisante pour fournir une plage réglante normale.<br><b>(Regulating Reserve)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Réserve tournante                         |            | Production disponible qui est synchronisée et prête à répondre à la demande additionnelle.<br><b>(Spinning Reserve)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Responsable de l'approvisionnement        | <b>LSE</b> | <b>En vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 :</b><br>Entité qui s'assure de disposer de l'énergie et du service de transport (ainsi que des <i>services d'exploitation en réseaux interconnectés</i> ) pour répondre aux besoins en puissance et en énergie de ses consommateurs finaux.<br><br><b>En vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2021 :</b><br>Entité qui s'assure de disposer de l'énergie et du <i>service de transport</i> (ainsi que des <i>services d'exploitation en réseaux interconnectés</i> ) pour répondre aux besoins en puissance et en énergie de ses consommateurs finaux.<br><br><b>(Load-Serving Entity)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Responsable de l'équilibrage              | <b>BA</b>  | Entité responsable qui intègre d'avance les plans de production, maintient l'équilibre entre la <i>demande</i> et l'offre à l'intérieur d'une <i>zone d'équilibrage</i> , et soutient en temps réel la fréquence de l' <i>Interconnexion</i> .<br><br><b>(Balancing Authority)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Responsable de l'équilibrage adjacent     |            | <i>Responsable de l'équilibrage</i> dont la <i>zone d'équilibrage</i> est interconnectée avec une autre <i>zone d'équilibrage</i> soit directement, soit en vertu d'une entente multipartite ou d'un tarif de transport.<br><b>(Adjacent Balancing Authority)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Responsable de l'équilibrage consommateur |            | <i>Responsable de l'équilibrage</i> dans la zone duquel est située la charge (consommation) visée par une <i>transaction d'échange</i> et par tout <i>programme d'échange</i> qui en résulte.<br><b>(Sink Balancing Authority)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Responsable de l'équilibrage délégué      |            | <i>Responsable de l'équilibrage</i> dont une partie de la production ou de la charge interconnectée physiquement est transférée au périmètre de réglage effectif du <i>responsable de l'équilibrage délégué</i> dans le cadre d'un <i>transfert dynamique</i> .<br><b>(Native Balancing Authority)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |

| Terme  | Acronyme | Définition  |
|--|----------|---|
| Responsable de l'équilibrage délégataire           |          | <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> qui, dans le cadre d'un <i>transfert dynamique</i>, accueille dans son périmètre de réglage effectif une production ou une charge du <i>responsable de l'équilibrage délégant</i>.</p> <p><b>(Attaining Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Responsable de l'équilibrage –hôte                 |          | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <i>Responsable de l'équilibrage</i> qui confirme et met en œuvre des <i>transactions d'échange</i> pour un <i>négociant</i> qui exploite de la production ou dessert des clients directement à l'intérieur de la zone du <i>responsable de l'équilibrage</i> délimitée par des compteurs.</li> <li>2. <i>Responsable de l'équilibrage</i> dont la zone, délimitée par des compteurs, héberge physiquement un groupe en copropriété.</li> </ol> <p><b>(Host Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Responsable de l'équilibrage intermédiaire         |          | <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dont la zone est touchée par le chemin programmé d'une <i>transaction d'échange</i>, à l'exclusion du <i>responsable de l'équilibrage producteur</i> et du <i>responsable de l'équilibrage consommateur</i>.</p> <p><b>(Intermediate Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Responsable de l'équilibrage producteur            |          | <p><i>Responsable de l'équilibrage</i> dans la zone duquel est située la production visée par une <i>transaction d'échange</i> et par tout <i>programme d'échange</i> qui en résulte.</p> <p><b>(Source Balancing Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Responsable de la planification                    | PA       | <p>Entité responsable qui coordonne et intègre la planification des <i>installations</i> et des services de transport, des ressources et des <i>systèmes de protection</i>.</p> <p><b>(Planning Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Responsable de la surveillance de la conformité    |          | <p>Entité qui surveille, analyse et assure la conformité des entités responsables aux normes de fiabilité.</p> <p><b>(Compliance Monitor)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Responsable des échanges                           | IA       | <p>Entité responsable qui autorise la mise en œuvre de <i>programmes d'échange</i> équilibrés et valides entre des <i>zones d'équilibrage</i>, et veille à la communication de l'information sur les <i>échanges</i> pour les besoins de l'évaluation de la fiabilité.</p> <p><b>(Interchange Authority)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Responsable des mesures pour assurer la conformité | CEA      | <p>Désignation de la Régie de l'énergie dans son rôle visant à surveiller la conformité avec les <i>normes de fiabilité</i> et à leurs annexes, et à leurs annexes et assurer l'application de celles-ci.</p>   |

| Terme  | Acronyme | Définition   |
|--|----------|--|
| Responsable de la surveillance de l'application des normes de fiabilité (terme désuet) |          | <p><b>(Compliance Enforcement Authority)</b><br/>           Source : Régie de l'énergie</p>  |
| Ressource à démarrage autonome   |          | <p>Un groupe de production, et son ensemble d'équipements associés, qui a la capacité d'être démarré sans contribution du <i>réseau</i> ou qui est conçu pour demeurer alimenté sans raccordement au reste du <i>réseau</i>, avec la capacité d'alimenter une barre, et respectant les besoins en capacité de <i>puissance active</i> et de <i>puissance réactive</i>, et en réglage de la fréquence et de la tension du plan de remise en charge de l'<i>exploitant de réseau de transport</i> et qui a été inclus au plan de remise en charge de l'<i>exploitant de réseau de transport</i>.</p> <p><b>(Blackstart Resource)</b><br/>           Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Ressources de production décentralisées  |          | <p>Les <i>ressources de production décentralisées</i> sont des équipements de production d'énergie à petite échelle qui utilisent un système conçu principalement pour regrouper leur production afin de constituer une solution de rechange ou un apport supplémentaire au réseau électrique traditionnel. Exemples non limitatifs : production solaire, production géothermique, stockage d'énergie, volants d'inertie, production éolienne, microturbines et piles à combustible.</p> <p>Lorsqu'une installation de production incluse au <i>RTP</i> est constituée de <i>ressources de production décentralisées</i> qui sont reliées au moyen d'un système conçu principalement pour livrer la production de ces ressources à un point commun de raccordement, alors les installations désignées comme faisant partie du <i>RTP</i> sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les ressources de production individuelles ; et</li> <li>b) le système conçu principalement pour livrer la production de ces ressources depuis le point où cette production combinée dépasse 75 MVA jusqu'à un point commun de raccordement pour une installation de production ayant une puissance nominale brute de plus de 75 MVA ; OU</li> </ul> <p>le système conçu principalement pour livrer la production de ces ressources depuis le point où cette production combinée atteint ou dépasse 50 MVA jusqu'à un point commun de raccordement pour une installation de production ayant une puissance</p> |

| Terme                 | Acronyme | Définition  |
|-----------------------|----------|---|
|                       |          | <p>nominale brute de 50 MVA ou plus et de 75 MVA ou moins.</p> <p><b>(Dispersed Power Producing Resources)</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>   |
| Risque d'incendie     |          | <p>Probabilité qu'un feu s'allume ou se propage dans un secteur géographique particulier.</p> <p><b>(Fire Risk)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Sabotage              |          | <p>Acte malveillant perpétré dans le but de nuire aux opérations ou de les interrompre.</p> <p><b>(Sabotage)</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>   |
| Salle de commande     |          | <p>Endroit où sont localisés les systèmes, terminaux ou tableaux de commande permettant la supervision et la commande d'une installation de production ou de transport.</p> <p>La salle de commande, située à même l'installation qu'elle permet d'exploiter, peut également servir à la supervision ou à la commande d'autres installations situées sur le même site (poste de départ d'une centrale, centrale attenante).</p> <p><b>(Control Room)</b></p> <p>Source : Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF)</p>   |
| Scénario              |          | <p>Événement possible.</p> <p><b>(Scenario)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Service de régulation |          | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b></p> <p>Processus par lequel un <i>responsable de l'équilibrage</i> s'engage par contrat à fournir une réponse corrective à la totalité ou à une partie de l'<i>écart de réglage de la zone (ACE)</i> d'un autre <i>responsable de l'équilibrage</i>. Le <i>responsable de l'équilibrage</i> fournissant la réponse corrective est tenu de respecter tous les critères de réglage applicables qui ont été définis par la NERC, pour lui-même comme pour l'autre <i>responsable de l'équilibrage</i> à qui il offre le <i>service de régulation</i>.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b></p> <p>Processus par lequel un <i>responsable de l'équilibrage</i> s'engage par contrat à fournir une réponse corrective à la totalité ou à une partie de <i>ACE déclaré</i> d'un autre <i>responsable de l'équilibrage</i>. Le <i>responsable de l'équilibrage</i> fournissant la réponse corrective est tenu de respecter tous les critères de réglage applicables qui ont été définis par la NERC, pour lui-même comme pour l'autre <i>responsable de l'équilibrage</i> à qui il offre la réponse corrective.</p> <p><b>(Regulation Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |

| Terme                                  | Acronyme   | Définition  |
|--|------------|---|
| Service de transport                   |            | <p>Services fournis au <i>client d'un service de transport</i> par le <i>fournisseur de service de transport</i> en vue de transporter de l'énergie d'un <i>point de réception</i> à un <i>point de livraison</i>.</p> <p><b>(Transmission Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Service de transport de point à point  | <b>PTP</b> | <p>Réservation et transport de puissance et d'énergie, sur une base ferme ou non ferme, du ou des <i>point(s) de réception</i> au ou aux <i>point(s) de livraison</i>.</p> <p><b>(Point to Point Transmission Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>  |
| Service de transport en réseau intégré |            | <p>Service qui permet à un client d'un service de transport d'électricité d'intégrer, de planifier, de répartir de façon optimale et de réguler les réserves de son réseau d'une manière comparable à celle utilisée par le <i>propriétaire d'installation de transport</i> pour desservir les clients de la <i>charge locale</i>.</p> <p><b>(Network Integration Transmission Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Service de transport ferme             |            | <p>Service de la plus haute qualité (priorité) offert à des clients en vertu d'un barème tarifaire déposé qui ne prévoit aucune interruption planifiée.</p> <p><b>(Firm Transmission Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Service de transport non ferme         |            | <p>Service de transport que l'on peut réserver, mais dont la prestation dépend de la disponibilité et qui peut faire l'objet d'une réduction ou d'une interruption.</p> <p><b>(Non-Firm Transmission Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Service étendu de régulation           |            | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>                     Méthode permettant d'assurer un service de régulation selon laquelle le <i>responsable de l'équilibrage</i> qui fournit le service de régulation intègre, dans son <b>AGC</b> et son équation de l'<b>ACE</b>, l'échange réel, la réponse en fréquence et les programmes d'un autre <i>responsable de l'équilibrage</i>.</p> <p><b>En vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>                     Méthode permettant d'assurer un service de régulation selon laquelle le <i>responsable de l'équilibrage</i> qui fournit le service de régulation intègre, dans son <b>ACÉ déclaré</b> l'échange net réel, l'échange net programmé et la réponse à l'écart de fréquence de l'<i>Interconnexion</i> d'une zone d'équilibrage réceptrice.</p> <p><b>(Overlap Regulation Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |

| Terme   | Acronyme | Définition   |
|---|----------|--|
| Service supplémentaire de régulation              |          | <p><b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br/>           Méthode permettant d'assurer un service de régulation selon laquelle le <i>responsable de l'équilibrage</i> qui fournit le service de régulation reçoit un signal représentant la totalité ou une partie de l'<b>ACE</b> de l'autre <i>responsable de l'équilibrage</i>.</p> <p><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br/>           Méthode permettant d'assurer un service de régulation selon laquelle le <i>responsable de l'équilibrage</i> qui fournit le service de régulation reçoit un signal représentant la totalité ou une partie de l'<b>ACÉ déclaré</b> de l'autre <i>responsable de l'équilibrage</i>.<br/> <b>(Supplemental Regulation Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Services complémentaires                          |          | <p>Services qui sont nécessaires pour soutenir le transfert de puissance et d'énergie depuis les ressources jusqu'aux charges tout en maintenant la fiabilité de l'exploitation du réseau du <i>fournisseur de service de transport</i>, et ce, en conformité avec les pratiques usuelles des services publics. (Tiré de l'ordonnance 888-A de la FERC.)<br/> <b>(Ancillary Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Services d'exploitation en réseaux interconnectés |          | <p>Services (à l'exclusion de l'énergie de base et des <i>services de transport</i>) requis pour assurer l'<i>exploitation fiable des systèmes de production-transport d'électricité</i> interconnectés.</p> <p><b>(Interconnected Operations Service)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Seuil de réduction des transactions               |          | <p><i>Facteur de répartition</i> minimum dont le dépassement autorise la réduction d'une <i>transaction d'échange</i> de façon à alléger une contrainte dans les installations de transport.<br/> <b>(Curtailment Threshold)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Source d'énergie raccordée au moyen d'onduleurs   | SERMO    | <p>Centrale ou installation composée de dispositifs individuels capables d'exporter de la <i>puissance active</i> au moyen d'une ou de plusieurs interfaces électroniques de puissance, telles qu'un onduleur ou un convertisseur, et exploitées de manière coordonnée comme une ressource unique raccordée en un point commun au réseau électrique. Exemples non limitatifs : centrale ou installation composée de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes de type 3 ou 4, d'un système de stockage d'énergie par batterie ou de piles à combustible.<br/> <b>(Inverter-Based Resource)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme   | Acronyme     | Définition  |
|---|--------------|---|
| Support de stockage amovible<br><br>(Support d'information de stockage) | <b>RM</b>    | Support de stockage qui i) n'est pas un <i>actif électronique</i> , ii) est capable de transférer du code exécutable, iii) peut servir à stocker, à copier, à déplacer ou à rendre accessibles des données, et iv) est relié directement pendant au maximum 30 jours civils consécutif à un <i>actif électronique BES</i> , à un réseau situé dans un <i>périmètre de sécurité électronique</i> qui contient des <i>systèmes électroniques BES</i> catégorisés élevés ou moyens ou à un <i>actif électronique protégé</i> associé à des <i>systèmes électroniques BES</i> catégorisés élevés ou moyens.<br>Exemples non limitatifs : disquettes, cédéroms, clés USB, disques durs externes et lecteurs ou cartes à mémoire flash non volatile.<br><b>(Removable Media)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Surveillance de la végétation   |              | Examen systématique des conditions de la végétation sur l' <i>emprise</i> et les conditions de la végétation sous le contrôle d'un <i>propriétaire d'installation de transport</i> visé ou un <i>propriétaire d'installation de production</i> visé qui sont susceptibles de mettre en danger la ou les ligne(s) avant le prochain entretien ou inspection planifiée. Ceci peut être combiné avec une inspection générale de la ligne.<br><b>(Vegetation Inspection)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Stabilité   |              | Aptitude d'un réseau électrique à demeurer en état d'équilibre dans des conditions normales ou anormales, ou lors de perturbations.<br><b>(Stability)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Système électronique BES  |              | Un ou plusieurs <i>actifs électroniques BES</i> regroupés logiquement par une entité responsable afin d'effectuer une ou plusieurs tâches de fiabilité pour une entité fonctionnelle.<br><b>(BES Cyber System)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Système d'information des coordonnateurs de la fiabilité                | <b>RCIS</b>  | Système utilisé par les <i>coordonnateurs de la fiabilité</i> pour afficher des messages et partager en temps réel de l'information sur l'exploitation.<br><b>(Reliability Coordinator Information System)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Système d'information et de réservation des capacités de transport      | <b>OASIS</b> | Système d'affichage électronique que le <i>fournisseur de service de transport</i> maintient à l'égard des données d'accès à de tels services, qui permet à tous les clients d'un service de transport de voir les données simultanément.<br><b>(Open Access Same Time Information Service)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |

| Terme   | Acronyme     | Définition  |
|---|--------------|---|
| Systèmes de contrôle des accès physiques                        | <b>PACS</b>  | <p><i>Actifs électroniques</i> qui contrôlent, signalent ou consignent les accès à un ou plusieurs <i>périmètres de sécurité physique</i>, à l'exclusion du matériel et des dispositifs installés localement au <i>périmètre de sécurité physique</i>, tels que les détecteurs de mouvement, les mécanismes de verrouillage électroniques et les lecteurs de carte d'accès.</p> <p><b>(Physical Access Control Systems)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Systèmes de contrôle ou de surveillance des accès électroniques | <b>EACMS</b> | <p><i>Actifs électroniques</i> qui effectuent le contrôle des accès électroniques ou la surveillance des accès électroniques du ou des <i>périmètres de sécurité électronique</i> ou des <i>systèmes électroniques BES</i>. Cette définition inclut les <i>systèmes intermédiaires</i>.</p> <p><b>(Electronic Access Control or Monitoring Systems)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |
| Système de production-transport d'électricité                   | <b>BES</b>   | <p>Tous les <i>éléments</i> de <i>transport</i> exploités à une tension de 100 kV ou supérieure ainsi que les ressources de <i>puissance active</i> et de <i>puissance réactive</i> raccordées à une tension de 100 kV ou supérieure, sous réserve des inclusions et exclusions ci-après. Sont exclues les installations servant à la distribution locale d'énergie électrique.</p> <p><b>Inclusions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• I1 : Transformateurs dont la borne primaire et au moins une borne secondaire sont exploitées à une tension de 100 kV ou supérieure, sous réserve de l'application de l'exclusion E1 ou E3.</li> <li>• I2 : Une ou plusieurs ressources de production, y compris les bornes d'alternateur jusqu'au côté haute tension du ou des transformateurs élévateurs raccordés à une tension de 100 kV ou supérieure, dont :       <ol style="list-style-type: none"> <li>a) la puissance nominale brute de groupes individuels est supérieure à 20 MVA ou</li> <li>b) la puissance nominale brute globale de la centrale est supérieure à 75 MVA.</li> </ol> </li> <li>• I3 : <i>Ressources à démarrage autonome</i> figurant dans le plan de remise en charge de l'<i>exploitant du réseau de transport</i>.</li> <li>• I4 : Ressources de production décentralisée ayant une puissance globale supérieure à 75 MVA (puissance nominale brute) et raccordées par un dispositif conçu principalement pour injecter cette production à un point de raccordement commun à une tension de 100 kV ou supérieure. Ainsi, les installations désignées comme faisant partie du <i>BES</i> sont :       <ol style="list-style-type: none"> <li>a) chaque ressource individuelle et</li> <li>b) le dispositif conçu principalement pour transporter la production du point où ces ressources sont regroupées de manière à obtenir une puissance supérieure à 75 MVA jusqu'à</li> </ol> </li> </ul> |

| Terme | Acronyme | Définition   |
|-------|----------|--|
|       |          | <p>un point de raccordement commun à une tension de 100 kV ou supérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• I5 : Dispositifs statiques ou dynamiques (exception faite des groupes) servant exclusivement à fournir ou à absorber de la <i>puissance réactive</i> et qui sont raccordés soit à une tension de 100 kV ou supérieure, soit par un transformateur spécialisé ayant un côté haute tension à 100 kV ou plus, soit par un transformateur couvert par l'inclusion I1, sous réserve de l'application de l'exclusion E4.</li> </ul> <p><b>Exclusions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• E1 : Réseaux radiaux : Un réseau radial est un groupe d'<i>éléments</i> de transport contigus rayonnant depuis un seul point de raccordement à une tension de 100 kV ou supérieure et : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) ne servant qu'à alimenter une <i>charge</i>, ou</li> <li>b) ne comportant que des ressources de production non couvertes par l'inclusion I2, I3 ou I4 et ayant une puissance globale inférieure ou égale à 75 MVA (puissance nominale brute), ou</li> <li>c) servant à alimenter une <i>charge</i> et comportant des ressources de production non couvertes par l'inclusion I2, I3 ou I4 et ayant une puissance globale de production non destinée à la distribution inférieure ou égale à 75 MVA (puissance nominale brute).</li> </ul> </li> </ul> <p>Remarque 1 : La présence d'un dispositif de sectionnement normalement ouvert entre les réseaux radiaux, indiqué sur les plans ou les schémas unifilaires, par exemple, n'a aucun effet sur cette exclusion.</p> <p>Remarque 2 : La présence d'une boucle contiguë, exploitée à une tension de 50 kV ou inférieure, entre des configurations jugées comme étant des réseaux radiaux, n'a aucun effet sur cette exclusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• E2 : Groupe ou groupes de production raccordés en aval du compteur de distribution d'un client et qui servent à alimenter en tout ou en partie la charge de distribution, pourvu que : (i) la puissance nette injectée dans le <i>BES</i> ne dépasse pas 75 MVA et (ii) des services d'alimentation de réserve, de secours et d'entretien sont fournis aux groupes de production ou à la <i>charge</i> de distribution soit par un <i>responsable de l'équilibrage</i>, soit en vertu d'une obligation d'un <i>propriétaire d'installation de production</i> ou d'un <i>exploitant d'installation de production</i>, soit selon des conditions approuvées par un organisme réglementaire pertinent.</li> <li>• E3 : Réseaux locaux : Un réseau local est un groupe d'<i>éléments</i> de transport contigus exploités à une tension inférieure à 300 kV qui alimente une <i>charge</i> plutôt que de faire transiter de l'énergie entre réseaux interconnectés. Un réseau local est alimenté par plusieurs points de raccordement à une tension de 100 kV ou supérieure afin d'améliorer la qualité du service de distribution et non pour assurer des transferts</li> </ul> |

| Terme                 | Acronyme | Définition  |
|-----------------------|----------|---|
|                       |          | <p>d'énergie entre réseaux interconnectés. Le réseau local est caractérisé par tout ce qui suit :</p> <p>a) Une production limitée y est raccordée : Le réseau local et les <i>éléments</i> qui le composent ne comprennent pas de ressources de production couvertes par l'inclusion I2, I3 ou I4 et leur puissance globale de production non destinée à la distribution n'est pas supérieure à 75 MVA (puissance nominale brute) ;</p> <p>b) La <i>puissance active</i> est seulement absorbée par le réseau local et celui-ci ne transporte pas vers un autre réseau de l'énergie qui provient de l'extérieur ;</p> <p>c) Il ne fait pas partie d'une <i>interface de transit</i> ou d'un chemin de transfert : Le réseau local ne comporte aucune partie d'une <i>interface de transit</i> permanente de l'<i>Interconnexion</i> de l'Est, d'un chemin de transfert majeur de l'<i>Interconnexion</i> de l'Ouest ou d'une <i>installation</i> supervisée de nature comparable dans l'<i>Interconnexion</i> ERCOT ou l'<i>Interconnexion</i> du Québec, et il ne constitue pas une <i>installation</i> supervisée incluse dans une <i>limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion (IROL)</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>E4</b> : Équipements de régulation de la <i>puissance réactive</i> installés exclusivement pour combler les besoins d'un ou de plusieurs clients du service de distribution.</li> </ul> <p>Remarque : Des <i>éléments</i> peuvent être inclus ou exclus au cas par cas par le recours à une exception en vertu des règles de procédure.</p> <p><b>(Bulk Electric System)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p> |
| Système de protection |          | <p>Système de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relais de protection qui répondent à des grandeurs électriques;</li> <li>• Systèmes de communication nécessaires au fonctionnement correct des fonctions de protection;</li> <li>• Dispositifs sensibles à la tension et au courant fournissant les intrants aux relais de protection;</li> <li>• Alimentation de poste à c.c. associée avec les fonctions de protection (incluant les batteries, les chargeurs de batteries, et l'alimentation c.c. sans batteries);</li> <li>• Circuits de contrôle associés aux fonctions de protection par la ou les bobines de déclenchement des disjoncteurs ou autres appareils de coupure.</li> </ul> <p><b>(Protection System)</b></p> <p>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</p>   |

| Terme  | Acronyme    | Définition  |
|--|-------------|---|
| Système de protection combiné                                  |             | Ensemble des <i>systèmes de protection</i> qui fonctionnent en combinaison de manière à protéger un <i>élément</i> . Cette définition exclut la protection de réserve assurée par les <i>systèmes de protection d'autres éléments</i> .<br><b>(Composite Protection System)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Système électrique interconnecté <sup>9</sup><br><i>[NERC]</i> | <b>BPS</b>  | A) les installations et systèmes de conduite nécessaires à l'exploitation d'un réseau interconnecté de transport d'énergie électrique (ou de toute partie d'un tel réseau) ;<br>et<br>(B) l'énergie électrique d'installations de production qui est nécessaire pour assurer la fiabilité du réseau de transport. Le terme exclut les <i>installations</i> servant à la distribution locale d'énergie électrique.<br><b>(Bulk Power-System)(Bulk Power System) )</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small> |
| Système intermédiaire  |             | <i>Actif électronique</i> ou groupe d' <i>actifs électroniques</i> effectuant un contrôle d'accès visant à restreindre l' <i>accès distant interactif</i> aux seuls utilisateurs autorisés. Le <i>système intermédiaire</i> ne doit pas être situé à l'intérieur du <i>périmètre de sécurité électronique</i> .<br><b>(Intermediate System)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Tarifs et conditions des services de transport                 | <b>OATT</b> | Tarif électronique de transport accepté par la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis et exigeant que le <i>fournisseur de service de transport</i> offre à tous les expéditeurs un service non discriminatoire comparable à celui que s'offrent à eux-mêmes les <i>propriétaires d'installation de transport</i> .<br><b>(Open Access Transmission Tariff)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Taux de rampe<br>ou<br>Rampe                                   |             | (Programme) Taux, exprimé en mégawatts par minute, suivant lequel le programme d'échange est atteint durant la période de rampe.<br>(Producteur) Taux, exprimé en mégawatts par minute, selon lequel un producteur modifie sa production.<br><b>(Ramp Rate) (Ramp)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>   |
| Taux de réponse  |             | <i>Taux de rampe</i> qu'un groupe de production peut atteindre dans des conditions normales d'exploitation; exprimé en mégawatts par minute (MW/min).<br><b>(Response Rate)</b><br><small>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)</small>  |
| Télémesure   |             | Processus par lequel des quantités électriques mesurables provenant des postes et des centrales sont  |

<sup>9</sup> Terme et acronyme utilisés dans les Normes de fiabilité.

| Terme                                      | Acronyme     | Définition  |
|--|--------------|---|
|  |              | transmises instantanément au centre de contrôle, et par lequel les commandes d'exploitation du centre de contrôle sont transmises aux postes et aux centrales.<br><b>(Telemetry)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Télesurveillance et acquisition de données | <b>SCADA</b> | Système de télécommande et de télémétrie utilisé pour la surveillance et le contrôle du réseau de transport.<br><b>(Supervisory Control and Data Acquisition)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Temps réel                                 |              | Temps actuel, par opposition au temps futur. (Tiré de la norme sur les <i>limites d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion.</i> )<br><b>(Real-time)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Tension d'exploitation                     |              | Niveau de tension servant à désigner un réseau électrique et auquel certaines caractéristiques d'exploitation du réseau sont liées; également, différence de potentiel réelle (valeur efficace) entre deux conducteurs ou entre un conducteur et la terre. La tension réelle du circuit peut varier quelque peu par rapport à cette valeur.<br><b>(Operating Voltage)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Transaction                                |              | Voir <i>Transaction d'échange</i><br><b>(Transaction)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Transaction d'échange                      |              | Entente en vue du transfert d'énergie d'un vendeur à un acheteur, lorsque l'énergie transférée traverse une ou plusieurs limites de <i>zone d'équilibrage</i> .<br><b>(Interchange Transaction)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Transfert dynamique                        |              | Fourniture des services requis pour le déplacement électronique, d'une <i>zone d'équilibrage</i> à une autre, d'une partie ou de la totalité des services énergétiques associés à un groupe de production ou à une charge, tels la surveillance en temps réel, la télémétrie, les logiciels et le matériel informatique, les communications, l'ingénierie, la comptabilité de l'énergie (y compris l'échange involontaire) et les activités administratives.<br><b>(Dynamic Transfer)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Transport                                  |              | Groupe de lignes interconnectées et leur équipement associé destiné au mouvement ou au transfert d'énergie électrique entre des points d'approvisionnement et les points où cette énergie est transformée en vue de sa livraison à des clients ou livrée à d'autres réseaux électriques.<br><b>(Transmission)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |

| Terme   | Acronyme            | Définition   |
|---|---------------------|--|
| T <sub>v</sub> de limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion | IROL T <sub>v</sub> | Temps maximum pendant lequel la <i>limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i> peut être dépassée avant que le risque pour l'interconnexion ou une autre <i>zone de fiabilité</i> ne soit plus acceptable. Chaque T <sub>v</sub> de <i>limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i> doit être inférieur ou égal à 30 minutes.<br><b>(Interconnection Reliability Operating Limit T<sub>v</sub>)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Urgence ou urgence sur le système de production-transport d'électricité (BES) |                     | Toute condition anormale du réseau exigeant une action automatique ou manuelle immédiate afin de prévenir ou de limiter toute défaillance des installations de transport ou de la production qui pourrait affecter la fiabilité du <i>système de production-transport d'électricité</i> .<br><b>(Emergency, BES Emergency)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Variation transitoire   |                     | Variation transitoire de courant, de tension ou de puissance dans un circuit ou un réseau électrique.<br><b>(Surge)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Valeur de l'ACE avant déclaration de la contingence                           |                     | Valeur moyenne de l' <i>ACE déclaré</i> , ou de l' <i>ACE déclaré de groupe de partage des réserves</i> le cas échéant, dans l'intervalle de 16 secondes qui précède immédiatement la <i>période de rétablissement après contingence</i> (selon les données au taux d'échantillonnage du système de gestion d'énergie).<br><b>(Pre-Reporting Contingency Event ACE Value )</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Végétation  |                     | Tout organisme végétal en croissance ou non, vivant ou mort.<br><b>(Vegetation)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |
| Zone d'équilibrage  | BAA                 | <b>En vigueur jusqu'au 31 mars 2026 :</b><br>Ensemble de la production, du transport et des charges à l'intérieur du périmètre de comptage du <i>responsable de l'équilibrage</i> . Le <i>responsable de l'équilibrage</i> maintient l'équilibre offre/demande à l'intérieur de cette zone.<br><br><b>En vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2026 :</b><br>Ensemble de la production, du transport et des charges à l'intérieur du périmètre de comptage du <i>responsable de l'équilibrage</i> . Le <i>responsable de l'équilibrage</i> maintient l'équilibre offre/demande à l'intérieur de cette zone.<br><b>(Balancing Authority Area)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |
| Zone d'équilibrage expéditrice  |                     | Zone du <i>responsable de l'équilibrage</i> qui exporte dans le cadre d'un <i>échange</i> .<br><b>(Sending Balancing Authority)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)  |

| Terme                                       | Acronyme | Définition  |
|---|----------|---|
| Zone d'équilibrage réceptrice               |          | Zone du <i>responsable de l'équilibrage</i> qui importe dans le cadre d'un <i>échange</i> .<br><b>(Receiving Balancing Authority)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Zone de fiabilité                           |          | Ensemble de la production, du transport et des charges à l'intérieur du territoire du <i>coordonnateur de la fiabilité</i> , territoire qui comprend une ou plusieurs <i>zones d'équilibrage</i> .<br><b>(Reliability Coordinator Area)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Zone de l'exploitant de réseau de transport |          | Ensemble des actifs de <i>transport</i> dont la responsabilité de l'exploitation incombe à un <i>exploitant de réseau de transport</i> .<br><b>(Transmission Operator Area)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC)   |
| Zone étendue                                |          | L'ensemble de la <i>zone de fiabilité</i> ainsi que de l'information critique de transit et d'état provenant des <i>zones de fiabilité</i> adjacentes et définie par des études détaillées du réseau pour permettre le calcul des <i>limites d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</i> .<br><b>(Wide area)</b><br>Source : Glossaire des termes en usage dans les normes de fiabilité (NERC) |

### 3. INDEX DES TERMES ET ACRONYMES ANGLAIS

#### A

|  |    |
|--|----|
| ACE .....  | 23 |
| Actual Frequency .....   | 33 |
| Actual Net Interchange .....                                       | 25 |
| <b>Adequacy</b> .....  | 4  |
| Adequate Level of Reliability .....                                | 43 |
| Adequate Level of Reliability for the Québec Interconnection ..... | 43 |
| <b>ADI</b> .....   | 47 |
| Adjacent Balancing Authority .....                                 | 58 |
| Adverse Reliability Impact .....                                   | 36 |
| AFC .....  | 8  |
| After the Fact .....   | 5  |
| AGC .....  | 51 |
| Agreement .....  | 27 |
| ALR .....  | 42 |
| Alternative Interpersonal Communication .....                      | 11 |
| Altitude Correction Factor .....                                   | 31 |
| Ancillary Service .....  | 63 |
| Anti-Aliasing Filter .....   | 32 |
| Area Control Error .....   | 23 |
| Area Interchange Methodology .....                                 | 41 |
| Arranged Interchange .....   | 24 |
| ATC .....  | 7  |
| ATCID .....  | 20 |
| <b>ATEC</b> .....  | 16 |
| ATF .....  | 5  |
| Attaining Balancing Authority .....                                | 59 |
| Automatic Generation Control .....                                 | 51 |
| Automatic Time Error Correction .....                              | 18 |
| Available Flowgate Capability .....                                | 8  |
| Available Transfer Capability .....                                | 8  |
| Available Transfer Capability Implementation Document .....        | 20 |

#### B

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| BA .....                          | 58 |
| <b>BAA</b> .....                  | 70 |
| Balancing Authority .....         | 58 |
| Balancing Authority Area .....    | 70 |
| Balancing Contingency Event ..... | 13 |

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| Base Load .....                    | 10     |
| BCE .....                          | 12     |
| BES .....                          | 65     |
| BES Cyber Asset .....              | 3      |
| BES Cyber System .....             | 64     |
| BES Cyber System Information ..... | 37     |
| BES Emergency .....                | 70     |
| Blackstart Resource .....          | 60     |
| Block Dispatch .....               | 52     |
| BPS .....                          | 53, 68 |
| Bulk Electric System .....         | 67     |
| Bulk Power System .....            | 53, 68 |
| Bulk Power-System .....            | 53, 68 |
| Burden .....                       | 41     |
| Bus-Tie Breaker .....              | 20     |

#### C

|   |    |
|---|----|
| Capacity Benefit Margin .....                         | 40 |
| Capacity Benefit Margin Implementation Document ..... | 21 |
| Capacity Emergency .....                              | 19 |
| Cascading .....                                       | 18 |
| CBM .....   | 40 |
| CBMID .....   | 21 |
| CEA .....   | 59 |
| CIP Exceptional Circumstance .....                    | 11 |
| CIP Senior Manager .....                              | 7  |
| Clock Hour .....                                      | 35 |
| Cogeneration .....                                    | 11 |
| Compliance Enforcement Authority .....                | 60 |
| Compliance Monitor .....                              | 59 |
| Composite Confirmed Interchange .....                 | 24 |
| Composite Protection System .....                     | 68 |
| Confirmed Interchange .....                           | 24 |
| Congestion Management Report .....                    | 51 |
| Connected to the RTP .....                            | 50 |
| Consequential Load Loss .....                         | 45 |
| Constrained facility .....                            | 37 |
| Contingency .....                                     | 12 |
| Contingency Event Recovery Period .....               | 45 |
| Contingency Reserve .....                             | 57 |
| Contingency Reserve Restoration Period .....          | 45 |
| Contract path .....                                   | 10 |
| Control Center .....                                  | 9  |

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Control Performance Standard | 44 |
| Control Room                 | 61 |
| Corrective Action Plan       | 46 |
| CPS                          | 44 |
| Cranking Path                | 10 |
| Curtailment                  | 51 |
| Curtailment Threshold        | 63 |
| Cyber Assets                 | 3  |
| Cyber Security Incident      | 36 |

## D

|  |    |
|--|----|
| DCLM   | 34 |
| Delayed Fault Clearing                         | 26 |
| Demand   | 19 |
| Demand-Side Management                         | 34 |
| DF   | 31 |
| Dial-up Connectivity                           | 12 |
| Direct Control Load Management                 | 34 |
| Dispatch Order                                 | 12 |
| Dispersed Load by Substations                  | 10 |
| Dispersed Power Producing Resources            | 61 |
| Distribution Factor                            | 31 |
| Distribution Provider                          | 20 |
| Disturbance                                    | 46 |
| Disturbance Monitoring Equipment               | 28 |
| DME  | 28 |
| DP   | 20 |
| DSM  | 34 |
| Dynamic Interchange Schedule, Dynamic Schedule | 48 |
| Dynamic Transfer                               | 69 |

## E

|   |    |
|---|----|
| EACMS   | 65 |
| EAP   | 47 |
| Economic Dispatch                               | 52 |
| Electrical Energy                               | 27 |
| Electronic Access Control or Monitoring Systems | 65 |
| Electronic Access Point                         | 47 |
| Electronic Security Perimeter                   | 45 |
| Element   | 26 |
| Emergency                                       | 70 |
| Emergency rating                                | 9  |
| Emergency RFI                                   | 19 |
| Energy Emergency                                | 19 |

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| <b>Energy Reliability Assessment</b> | 29 |
| Equipment Rating                     | 9  |
| <b>ERA</b>                           | 29 |
| ETC                                  | 27 |
| Existing Transmission Commitments    | 27 |
| External Routable Connectivity       | 12 |

## F

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| FA                               | 33 |
| Facility                         | 37 |
| Facility Rating                  | 9  |
| Fault                            | 19 |
| <b>FBS</b>                       | 52 |
| Fire Risk                        | 61 |
| Firm Demand                      | 20 |
| Firm Transmission Service        | 62 |
| Flashover                        | 14 |
| Flowgate                         | 38 |
| Flowgate Methodology             | 41 |
| Forced Outage                    | 36 |
| Frequency Bias                   | 11 |
| Frequency Bias Setting           | 52 |
| Frequency Deviation              | 20 |
| Frequency Error                  | 21 |
| Frequency Regulation             | 52 |
| Frequency Response               | 53 |
| Frequency Response Measure       | 40 |
| Frequency Response Obligation    | 44 |
| Frequency Response Sharing Group | 34 |
| FRSG                             | 34 |

## G

|  |    |
|--|----|
| GCIR   | 7  |
| Generation Capability Import Requirement         | 7  |
| Generator Operator                               | 30 |
| Generator Owner                                  | 49 |
| Generator Shift Factor                           | 31 |
| Generator-to-Load Distribution Factor            | 32 |
| Geomagnetic Disturbance Vulnerability Assessment | 29 |
| GLDF   | 32 |
| GMD Vulnerability Assessment                     | 29 |
| GO   | 49 |
| GOP  | 30 |
| GSF  | 31 |

---

**H**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Host Balancing Authority ..... | 59 |
| Hourly Value .....             | 21 |

---

**I**

|   |    |
|---|----|
| IA 59   |    |
| IDC .....   | 40 |
| IEEE .....  | 37 |
| $I_{IM}$ 34   |    |
| IME .....   | 28 |
| Implemented Interchange .....                           | 25 |
| Inadvertent Interchange .....                           | 25 |
| Independent Power Producer .....                        | 48 |
| Interactive Remote Access .....                         | 2  |
| Interchange .....                                       | 24 |
| Interchange Authority .....                             | 59 |
| Interchange Distribution Calculator .....               | 40 |
| Interchange Meter Error .....                           | 28 |
| Interchange Schedule .....                              | 48 |
| Interchange Transaction .....                           | 69 |
| Interchange Transaction Tag .....                       | 28 |
| Interconnected Operations Service .....                 | 63 |
| Interconnection .....                                   | 38 |
| Interconnection Reliability Operating Limit .....       | 39 |
| Interconnection Reliability Operating Limit $T_v$ ..... | 70 |
| Intermediate Balancing Authority .....                  | 59 |
| Intermediate System .....                               | 68 |
| Interpersonal Communication .....                       | 11 |
| Interruptible Demand .....                              | 10 |
| Interruptible Load .....                                | 10 |
| Inverter-Based Ressource .....                          | 63 |
| IPP .....   | 48 |
| IROL .....  | 38 |
| IROL $T_v$ .....  | 70 |

---

**J**

|                     |    |
|---------------------|----|
| Joint Control ..... | 51 |
|---------------------|----|

---

**L**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Limiting Element .....    | 26 |
| Load .....                | 10 |
| Load Shift Factor .....   | 31 |
| Load-Serving Entity ..... | 58 |

|   |    |
|---|----|
| Long-Term Transmission Planning Horizon ..... | 35 |
| LSE .....                                     | 58 |
| LSF .....                                     | 31 |

---

**M**

|   |    |
|---|----|
| Main Transmission System .....              | 57 |
| Minimum Vegetation Clearance Distance ..... | 20 |
| Misoperation .....                          | 33 |
| Most Severe Single Contingency .....        | 14 |
| MSSC .....                                  | 14 |
| MVCD .....                                  | 20 |

---

**N**

|  |    |
|--|----|
| Native Balancing Authority .....                 | 58 |
| Native Load .....                                | 10 |
| Near-Term Energy Reliability Assessment .....    | 29 |
| Near-Term Transmission Planning Horizon .....    | 35 |
| NEL .....  | 27 |
| Net Actual Interchange .....                     | 26 |
| Net Energy for Load .....                        | 27 |
| Network Integration Transmission Service .....   | 62 |
| NIA .....  | 25 |
| NIs .....  | 25 |
| Non-Consequential Load Loss .....                | 45 |
| Non-Firm Transmission Service .....              | 62 |
| Non-Spinning Reserve .....                       | 57 |
| Normal Clearing .....                            | 26 |
| Normal Rating .....                              | 9  |
| North American Interconnected Power System ..... | 57 |
| Not connected to the RTP .....                   | 43 |
| NPIRs .....                                      | 30 |
| NPLRs .....                                      | 30 |
| NUC OP .....                                     | 30 |
| Nuclear Plant Generator Operator .....           | 30 |
| Nuclear Plant Interface Requirements .....       | 30 |
| Nuclear Plant Licensing Requirements .....       | 30 |
| Nuclear Plant Off-site Power Supply .....        | 4  |

---

**O**

|                      |    |
|----------------------|----|
| OASIS .....          | 64 |
| OATT .....           | 68 |
| Off-Peak .....       | 35 |
| Off-site Power ..... | 4  |
| On-Peak .....        | 27 |

|  |        |
|--|--------|
| <b>OPA</b> .....                             | 4      |
| Open Access Same Time Information Service... | 64     |
| Open Access Transmission Tariff.....         | 68     |
| Operating Instruction.....                   | 37, 38 |
| Operating Plan.....                          | 46     |
| Operating Procedure.....                     | 47     |
| Operating Process.....                       | 47     |
| Operating Reserve.....                       | 57     |
| Operating Voltage.....                       | 69     |
| Operational Planning Analysis.....           | 5      |
| Operations Support Personnel.....            | 45     |
| OTDF.....                                    | 32     |
| Outage Transfer Distribution Factor.....     | 32     |
| Overlap Regulation Service.....              | 62     |

**P**

|   |    |
|---|----|
| PA.....                                       | 59 |
| PACS.....                                     | 65 |
| Participation Factors.....                    | 32 |
| PC.....                                       | 15 |
| PCA.....                                      | 3  |
| Peak Demand.....                              | 19 |
| Performance-Reset Period.....                 | 19 |
| Physical Access Control Systems.....          | 65 |
| Physical Security Perimeter.....              | 45 |
| Planning Assessment.....                      | 29 |
| Planning Authority.....                       | 59 |
| Planning Coordinator.....                     | 15 |
| POD.....                                      | 47 |
| Point of Delivery.....                        | 47 |
| Point of Receipt.....                         | 47 |
| Point to Point Transmission Service.....      | 62 |
| POR.....                                      | 47 |
| Postback.....                                 | 8  |
| Power Transfer Distribution Factor.....       | 31 |
| Pre-Reporting Contingency Event ACE Value ... | 70 |
| Pro Forma Tariff.....                         | 15 |
| Protected Cyber Assets.....                   | 3  |
| Protection System.....                        | 67 |
| Protection System Coordination Study.....     | 28 |
| Protection System Maintenance Program.....    | 49 |
| PSE.....                                      | 42 |
| Pseudo-Tie.....                               | 50 |
| PSMP.....                                     | 48 |
| PTDF.....                                     | 31 |
| PTP.....                                      | 62 |
| Purchasing-Selling Entity.....                | 42 |

**R**

|   |    |
|---|----|
| Ramp.....   | 68 |
| Ramp Rate.....  | 68 |
| RAS.....  | 5  |
| Rated Electrical Operating Conditions.....                    | 12 |
| Rated System Path Methodology.....                            | 41 |
| Rating.....   | 8  |
| RBCE.....   | 13 |
| RC.....   | 15 |
| RCIS.....   | 64 |
| Reactive Power.....   | 50 |
| Real Power.....   | 50 |
| Real-time.....  | 69 |
| Real-time Assessment.....                                     | 29 |
| Receiving Balancing Authority.....                            | 71 |
| Regional Reliability Organization.....                        | 44 |
| Regional Reliability Plan.....                                | 46 |
| Register of Entities.....                                     | 51 |
| Register of Entities Subject to Reliability<br>Standards..... | 51 |
| Registered Entity.....  | 27 |
| Regulating Reserve.....                                       | 58 |
| Regulation Reserve Sharing Group.....                         | 35 |
| Regulation Service.....                                       | 61 |
| Reliability Adjustment Arranged Interchange ...               | 24 |
| Reliability Adjustment RFI.....                               | 4  |
| Reliability Coordinator.....                                  | 15 |
| Reliability Coordinator Area.....                             | 71 |
| Reliability Coordinator Information System.....               | 64 |
| Reliability Standard.....                                     | 44 |
| Reliable Operation.....                                       | 31 |
| Remedial Action Scheme.....                                   | 7  |
| Removable Media.....  | 64 |
| Reportable Balancing Contingency Event.....                   | 14 |
| Reportable Cyber Security Incident.....                       | 36 |
| Reporting ACE.....  | 23 |
| Request for Interchange.....                                  | 19 |
| Reserve Sharing Group.....                                    | 35 |
| Reserve Sharing Group Reporting ACE.....                      | 3  |
| Resource Planner.....   | 46 |
| Response Rate.....  | 68 |
| RFI.....  | 19 |
| Right-of-Way.....   | 26 |
| RM.....   | 64 |
| ROW.....  | 26 |
| RP.....   | 46 |
| RRO.....  | 44 |
| RRP.....  | 46 |
| RSG.....  | 34 |

|                  |    |
|------------------|----|
| <b>RTA</b> ..... | 29 |
| <b>RTP</b> ..... | 53 |

---

**S**

|  |    |
|--|----|
| Sabotage .....                                 | 61 |
| SCADA .....                                    | 69 |
| Scenario .....                                 | 61 |
| Schedule .....                                 | 49 |
| Scheduled Frequency .....                      | 33 |
| Scheduled Net Interchange .....                | 25 |
| Scheduling Entity .....                        | 27 |
| Scheduling Path .....                          | 10 |
| Sending Balancing Authority .....              | 70 |
| SERMO .....                                    | 63 |
| Sink Balancing Authority .....                 | 58 |
| SOL .....                                      | 39 |
| Source Balancing Authority .....               | 59 |
| Spinning Reserve .....                         | 58 |
| Stability .....                                | 64 |
| Stability Limit .....                          | 39 |
| Supervisory Control and Data Acquisition ..... | 69 |
| Supplemental Regulation Service .....          | 63 |
| Surge .....                                    | 70 |
| Sustained Outage .....                         | 18 |
| System .....                                   | 53 |
| System Operating Limit .....                   | 39 |
| System Operator .....                          | 52 |
| <b>System Voltage Limit</b> .....              | 39 |

---

**T**

|   |    |
|---|----|
| Tag .....                                   | 28 |
| TCA .....                                   | 4  |
| <b>TE</b> .....                             | 23 |
| <b>TEC</b> .....                            | 15 |
| Telemetry .....                             | 69 |
| TFC .....                                   | 8  |
| Thermal Rating .....                        | 18 |
| Tie Line .....                              | 38 |
| Tie Line Bias .....                         | 12 |
| Time Error .....                            | 24 |
| Time Error Correction .....                 | 15 |
| TLB .....                                   | 11 |
| TLR (Transmission Loading Relief Log) ..... | 51 |
| TO .....                                    | 49 |

|   |    |
|---|----|
| To burden .....   | 41 |
| TOP .....   | 30 |
| Total Flowgate Capability .....                               | 8  |
| Total Internal Demand .....                                   | 20 |
| Total Transfer Capability .....                               | 8  |
| TP .....  | 46 |
| Transaction .....   | 69 |
| Transfer Capability .....                                     | 7  |
| Transfer Distribution Factor .....                            | 31 |
| <b>Transient Cyber Asset</b> .....                            | 4  |
| Transmission .....  | 69 |
| Transmission Constraint .....                                 | 15 |
| Transmission Customer .....                                   | 11 |
| Transmission Line .....                                       | 38 |
| Transmission Operator .....                                   | 30 |
| Transmission Operator Area .....                              | 71 |
| Transmission Owner .....                                      | 49 |
| Transmission Planner .....                                    | 46 |
| Transmission Reliability Margin .....                         | 40 |
| Transmission Reliability Margin Implementation Document ..... | 21 |
| Transmission Service .....                                    | 62 |
| Transmission Service Provider .....                           | 33 |
| TRM .....   | 40 |
| TRMID .....   | 20 |
| TSP .....   | 33 |
| TTC .....   | 8  |

---

**U**

|  |    |
|--|----|
| Undervoltage Load Shedding Program ..... | 48 |
|--|----|

---

**V**

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Vegetation .....            | 70 |
| Vegetation Inspection ..... | 64 |

---

**W**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Wide area ..... | 71 |
|-----------------|----|

---

**Y**

|                |   |
|----------------|---|
| Year One ..... | 5 |
|----------------|---|

#### 4. HISTORIQUE DES VERSIONS

| Date            | Intervention / Modifications  | Décision   |
|-----------------|---|------------|
| 23 juin 2015    | Adoption initiale   | D-2015-098 |
| 9 décembre 2015 | Retrait de la définition de « Plan de capacité de démarrage autonome »<br><br>Remplacement de la définition en français de « Ressource à démarrage autonome »   | D-2015-198 |
| 29 juillet 2016 | <p>Ajout de 15 nouveaux termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Accès distant interactif »</li> <li>• « Actif électronique BES »</li> <li>• « Actifs électroniques protégés »</li> <li>• « Cadre supérieur CIP »</li> <li>• « Centre de contrôle »</li> <li>• « Circonstance CIP exceptionnelle »</li> <li>• « Connectivité externe routable »</li> <li>• « Connectivité par lien commuté »</li> <li>• « Incident de cybersécurité à déclarer »</li> <li>• « Information de système électronique BES »</li> <li>• « Point d'accès électronique »</li> <li>• « Système électronique BES »</li> <li>• « Système intermédiaire »</li> <li>• « Systèmes de contrôle des accès physiques »</li> <li>• « Systèmes de contrôle ou de surveillance des accès électroniques »</li> </ul> <p>Modification de quatre termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actifs électroniques »</li> <li>• « Incident de cybersécurité »</li> <li>• « Périmètre de sécurité électronique »</li> <li>• « Périmètre de sécurité physique »</li> </ul> <p>Retrait de deux termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actifs critiques »</li> <li>• « Actifs électroniques critiques »</li> </ul> | D-2016-119 |

| Date              | Intervention / Modifications  | Décision   |
|-------------------|---|------------|
| 30 septembre 2016 | <p>Ajout du terme « Programme d'entretien des systèmes de protection »</p> <p>Modification de la définition du terme « système de protection »</p>  | D-2016-150 |
| 22 décembre 2016  | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « communication interpersonnelle »,</li> <li>• « communication interpersonnelle de rechange »,</li> <li>• « distance de dégagement minimale de la végétation »,</li> <li>• « instruction d'exploitation »,</li> <li>• « personnel de soutien à l'exploitation »</li> <li>• « Responsable des mesures pour assurer la conformité »</li> </ul> <p>Modification des définitions des termes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « emprise »,</li> <li>• « répartiteur »,</li> <li>• « surveillance de la végétation »</li> </ul>   | D-2016-195 |
| 3 février 2017    | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Groupe de partage de réserve réglante »,</li> <li>• « ACE déclaré de groupe de partage de réserve réglante »,</li> <li>• « ACE déclaré »,</li> <li>• « Mesure de la réponse en fréquence »,</li> <li>• « Obligation de réponse en fréquence »,</li> <li>• « Groupe de partage de la réponse en fréquence »,</li> <li>• « Échange convenu d'ajustement de fiabilité »,</li> <li>• « Échange confirmé composite »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage déléataire »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage délégant ».</li> </ul> <p>Modification des définitions des termes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Interconnexion »,</li> <li>• « Réglage de la compensation en fréquence »,</li> <li>• « Programme d'échange dynamique ou programme dynamique »,</li> <li>• « Pseudo-interconnexion »,</li> <li>• « Demande d'échange »,</li> </ul> | D-2017-012 |

| Date              | Intervention / Modifications   | Décision   |
|-------------------|--|------------|
|                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Échange convenu »,</li> <li>• « Échange confirmé »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage adjacent » en remplacement de « Zone d'équilibrage adjacente »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage intermédiaire » en remplacement de « Zone d'équilibrage intermédiaire »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage consommateur » en remplacement de « Zone d'équilibrage consommatrice »,</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage producteur » en remplacement de « Zone d'équilibrage productrice »,</li> <li>• « Analyse de planification opérationnelle ».</li> </ul> |            |
| 14 février 2017   | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « programme de DST »,</li> <li>• « système de protection combiné ».</li> </ul> <p>Modification des définitions des termes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « fonctionnement incorrect »,</li> <li>• « défaillance en énergie »,</li> <li>• « plan de défense ».</li> </ul>   | D-2017-015 |
| 16 juin 2017      | <p>Modification des définitions des termes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Analyse de la planification opérationnelle »,</li> <li>• « Évaluation en temps réel ».</li> </ul>  | D-2017-061 |
| 27 septembre 2017 | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Production raccordée au RTP »,</li> <li>• « Production non raccordée au RTP »,</li> <li>• « Année un »,</li> <li>• « Horizon de planification du transport à court terme ».</li> <li>• « Disjoncteur d'attache »,</li> <li>• « Perte de charge subordonnée »,</li> <li>• « Horizon de planification du transport à long terme »,</li> <li>• « Perte de charge non subordonnée »,</li> <li>• « Évaluation de la planification ».</li> </ul>   | D-2017-110 |

| Date              | Intervention / Modifications  | Décision   |
|-------------------|---|------------|
| 31 octobre 2017   | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actif électronique transitoire »,</li> <li>• « Connectivité externe routable à impact faible »,</li> <li>• « Point d'accès électronique de système électronique à BES impact faible »,</li> <li>• « Support d'information de stockage ».</li> </ul> <p>Modification des définitions des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actif électronique BES »,</li> <li>• « Actifs électroniques protégés ».</li> </ul>                     | D-2017-117 |
| 18 septembre 2018 | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « raccordé au RTP »</li> <li>• « non raccordé au RTP »</li> </ul> <p>Retrait des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Production raccordée au RTP »</li> <li>• « Production non raccordée au RTP »</li> </ul>   | D-2018-130 |
| 15 mars 2019      | <p>Modification à la section 1.</p> <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actif électronique temporaire »</li> <li>• « Support de stockage amovible »</li> </ul> <p>Modification des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actif électronique transitoire »</li> <li>• « Support d'information de stockage »</li> <li>• « Point d'accès électronique de système électronique BES à impact faible »</li> <li>• « Connectivité externe routable à impact faible »</li> </ul> | D-2019-033 |
| 3 avril 2019      | <p>Retrait des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Point d'accès électronique de système électronique BES à impact faible »</li> <li>• « Connectivité externe routable à impact faible »</li> </ul> <p>Retrait des définitions expirées des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Actif électronique transitoire »</li> <li>• « Support d'information de stockage »</li> </ul>  | D-2019-043 |

| Date             | Intervention / Modifications   | Décision   |
|------------------|--|------------|
| 5 novembre 2019  | Retrait du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Correction de l'écart de temps »</li> </ul>  | D-2019-139 |
| 22 novembre 2019 | Modification de la définition du terme CEA.  | D-2019-158 |
| 19 décembre 2019 | Ajout du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Demande interne totale »</li> </ul> Modification du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Gestion de la demande »</li> </ul>  | D-2019-178 |
| 3 juin 2020      | Ajout des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Niveau de fiabilité adéquat » et « Niveau de fiabilité recherché »</li> <li>• « Niveau de fiabilité adéquat pour l'Interconnexion du Québec » et « Niveau de fiabilité recherché pour l'Interconnexion du Québec »</li> </ul> | D-2020-066 |

| Date              | Intervention / Modifications  | Décision   |
|-------------------|---|------------|
| 8 juin 2020       | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Contingence d'équilibrage »</li> <li>• « Contingence simple la plus grave »</li> <li>• « Contingence d'équilibrage à déclarer »</li> <li>• « Période de rétablissement après contingence »</li> <li>• « Période de rétablissement de la réserve pour contingence »</li> <li>• « Valeur de l'ACE avant déclaration de la contingence »</li> <li>• « Fréquence réelle »</li> <li>• « Erreur de comptage d'échange »</li> <li>• « Correction de l'écart de temps automatique »</li> <li>• « Exploitation fiable »</li> <li>• « Système électrique interconnecté »</li> </ul> <p>Modification des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « ACE déclaré de groupe de partage de réserve réglante »</li> <li>• « Réserve pour contingence »</li> <li>• « Échange réel net »</li> <li>• « Échange programmé net »</li> <li>• « ACE déclaré »</li> <li>• « Réglage automatique de la production »</li> <li>• « Pseudo-interconnexion »</li> <li>• « Responsable de l'équilibrage »</li> </ul> | D-2020-067 |
| 10 septembre 2020 | <p>Modification des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Automatisation de réseau »</li> <li>• « Incident de cybersécurité »</li> <li>• « Incident de cybersécurité à déclarer »</li> <li>• « Plan de défense »</li> <li>• « Système de protection »</li> </ul>   | D-2020-118 |

| Date             | Intervention / Modifications  | Décision   |
|------------------|---|------------|
| 8 octobre 2020   | Ajout des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources de production décentralisées</li> <li>• Réseau interconnecté d'Amérique du Nord</li> </ul> Modification des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de production-transport d'électricité</li> </ul> | D-2020-131 |
| 11 décembre 2020 | Modification du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'entretien des systèmes de protection</li> </ul> Retrait des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Automatisation de réseau de Type I</li> <li>• Automatisation de réseau de Type II</li> </ul>        | D-2020-167 |
| 17 février 2021  | Ajout des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de vulnérabilité aux perturbations géomagnétiques ou Évaluation de vulnérabilité aux PGM</li> <li>• Puissance active</li> <li>• Puissance réactive</li> </ul>   | D-2021-015 |

| Date        | Intervention / Modifications  | Décision   |
|-------------|---|------------|
| 28 mai 2021 | <p>Ajout des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Énergie électrique</li> <li>• Institute of Electrical and Electronics Engineers, Inc. (IEEE)</li> <li>• Norme de fiabilité</li> </ul> <p>Modification des termes suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif électronique temporaire</li> <li>• Client d'un service de transport</li> <li>• Coordonnateur de la fiabilité</li> <li>• Déclenchements en cascade</li> <li>• Élément</li> <li>• Engagements de transport en vigueur (Quantité de services de transport déjà engagés)</li> <li>• Évaluation en temps réel</li> <li>• Exploitant d'installation de production</li> <li>• Exploitant de réseau de transport</li> <li>• Fournisseur de service de transport</li> <li>• Interconnexion</li> <li>• Limite d'exploitation du réseau</li> <li>• Obligation de réponse en fréquence</li> <li>• Propriétaire d'installation de production</li> <li>• Propriétaire d'installation de transport</li> <li>• Registre TLR</li> <li>• Responsable de la planification</li> <li>• Responsable de l'approvisionnement</li> <li>• Responsable des mesures pour assurer la conformité,</li> <li>• Ressource à démarrage autonome</li> <li>• Services d'exploitation en réseaux interconnectés</li> </ul> <p>Retrait des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin ATC</li> <li>• Pratiques commerciales</li> <li>• Reaffectation (de transactions)</li> </ul> | D-2021-069 |

| Date                           | Intervention / Modifications  | Décision                  |
|--------------------------------|---|---------------------------|
| 28 mai 2021                    | Modification des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de planification opérationnelle</li> <li>• Évaluation en temps réel</li> </ul>  | D-2021-070 et D-2021-070R |
| 22 mars 2022                   | Ajout des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange net programmé</li> <li>• Échange net réel</li> </ul> Modification des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACE déclaré</li> <li>• Échange programmé net</li> <li>• Échange réel net</li> <li>• Pseudo-interconnexion</li> <li>• Programme d'échange dynamique</li> </ul> | D-2021-126<br>D-2022-039  |
| 1 <sup>er</sup> septembre 2022 | Ajout du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de coordination des systèmes de protection</li> </ul>   | D-2022-108                |
| 6 décembre 2022                | Remplacement de toute référence à la « Direction – Contrôle des mouvements d'énergie (HQT) » ou au « Coordonnateur de fiabilité du Québec » par « Hydro-Québec, Coordonnateur de la fiabilité au Québec (HQCF) ».<br>Mise à jour de la définition du terme « Période de rétablissement après contingence » en suivi de la décision D-2020-067.                              | D-2022-146                |
| 6 novembre 2023                | Modification du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de transport principal</li> </ul>   | D-2023-128                |

|                     |  |                   |
|---------------------|--|-------------------|
| <p>20 juin 2024</p> | <p>Ajout du terme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite de tension du réseau</li> </ul> <p>Modification au terme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite d'exploitation du réseau</li> </ul> <p>Retrait des définitions n'étant plus en vigueur ou de la note sur la date de mise en vigueur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACE déclaré</li> <li>• ACE déclaré de groupe de partage de réserve réglante</li> <li>• Actif électronique temporaire</li> <li>• Client d'un service de transport</li> <li>• Contingence d'équilibrage</li> <li>• Contingence d'équilibrage à déclarer</li> <li>• Contingence simple la plus grave</li> <li>• Coordonnateur de la fiabilité</li> <li>• Correction de l'écart de temps automatique</li> <li>• Déclenchements en cascade</li> <li>• Élément</li> <li>• Énergie électrique</li> <li>• Engagements de transport en vigueur</li> <li>• Erreur de comptage d'échange</li> <li>• Évaluation de vulnérabilité aux perturbations géomagnétiques</li> <li>• Évaluations en temps réel</li> <li>• Exploitant d'installation de production</li> <li>• Exploitant de réseau de transport</li> <li>• Exploitation fiable</li> <li>• Fournisseur de service de transport</li> <li>• Fréquence réelle</li> <li>• Impact négatif sur la fiabilité</li> <li>• Incident de cybersécurité</li> <li>• Incident de cybersécurité à déclarer</li> <li>• Interconnexion</li> <li>• Limite d'exploitation pour la fiabilité de l'Interconnexion</li> <li>• Limite d'exploitation du réseau</li> </ul> | <p>D-2024-060</p> |
|---------------------|--|-------------------|

| Date | Intervention / Modifications  | Décision |
|------|---|----------|
|      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limite de tension du réseau</li> </ul>   |          |
|      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de fiabilité adéquat</li> <li>• Norme de fiabilité</li> <li>• Obligation de réponse en fréquence</li> <li>• Période de rétablissement après contingence</li> <li>• Période de rétablissement de la réserve pour contingence</li> <li>• Propriétaire d'installation de production</li> <li>• Propriétaire d'installation de transport</li> <li>• Pseudo-interconnexion</li> <li>• Réglage automatique de la production</li> <li>• Réserve pour contingence</li> <li>• Responsable de l'approvisionnement</li> <li>• Responsable de l'équilibrage</li> <li>• Responsable de la planification</li> <li>• Responsable des mesures pour assurer la conformité</li> <li>• Ressource à démarrage autonome</li> <li>• Services d'exploitation en réseau interconnectés</li> <li>• Système électrique interconnecté</li> </ul> <p>Modification de la source pour le terme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources de production décentralisées</li> </ul> <p>Uniformisation de la traduction du terme « uncontrolled separation » par « séparation fortuite ».</p> |          |

| Date            | Intervention / Modifications   | Décision   |
|-----------------|--|------------|
| 10 janvier 2025 | <p>Ajout des termes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Correction de l'écart de temps</li> <li>• Gestion de l'échange involontaire</li> <li>• Processus d'ajustement mutuel de l'ACE</li> </ul> <p>Modification des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACE déclaré de groupe de partage réglante</li> <li>• Conditionnement par ligne d'interconnexion</li> <li>• Contingence d'équilibrage</li> <li>• Contingence d'équilibrage à déclarer</li> <li>• Correction de l'écart de temps</li> <li>• Correction de l'écart de temps automatique</li> <li>• Écart de fréquence</li> <li>• ACE déclaré</li> <li>• Écart de réglage de la zone</li> <li>• Écart de temps</li> <li>• Échange mis en œuvre</li> <li>• Échange involontaire</li> <li>• Échange net programmé</li> <li>• Échange net réel</li> <li>• Erreur de comptage d'échange</li> <li>• Fréquence programmée</li> <li>• Groupe de partage des réserves</li> <li>• Norme de performance du réglage</li> <li>• Perturbation</li> <li>• Programme d'échange dynamique ou Programme dynamique</li> <li>• Programme de DST</li> <li>• Pseudo-interconnexion</li> <li>• Réglage automatique de la production</li> <li>• Réglage de la compensation en fréquence</li> <li>• Service étendu de régulation</li> <li>• Service de régulation</li> <li>• Service supplémentaire de régulation</li> <li>• Zone d'équilibrage</li> </ul> <p>Retrait des termes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme de contrôle en régime perturbé</li> <li>• Échange programmé net</li> <li>• Perturbation à déclarer</li> <li>• Programme d'échange net</li> <li>• Réserve d'exploitation - supplémentaire</li> <li>• Réserve d'exploitation - synchronisée</li> </ul> | D-2025-002 |

| Date            | Intervention / Modifications   | Décision   |
|-----------------|--|------------|
| 10 février 2026 | Ajout du terme suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>• Source d'énergie raccordée au moyen d'onduleurs (SERMO)</li></ul> Modification des termes suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Propriétaire d'installation de production (GO)</li><li>• Exploitant d'installation de production (GOP)</li></ul> | D-2026-010 |
| 20 mars 2026    | Ajout des termes suivant : <ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation de la fiabilité des approvisionnements en énergie</li><li>• Évaluation de la fiabilité des approvisionnements en énergie à court terme</li></ul>   | D-2026-034 |